RAPPORT D'INVESTISSEMENT DURABLE

Conforme à l'article 173
de la loi française relative à la transition
énergétique pour la croissance verte

Avec vous de A à Z

Allianz

AVANT-PROPOS

Matthias SEEWALD,

Membre du comité exécutif d'Allianz France
Directeur des investissements

C'EST UN NOUVEAU MONDE

Chers lecteurs,

En peu de temps, le 21e siècle a été le témoin d'un enchaînement rapide d'événements d'envergure mondiale. Nous avons assisté à une crise financière (2008), nous nous dirigeons vers un effondrement climatique si aucune action concrète n'est menée (selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, la hausse des températures moyennes à travers le monde depuis la période pré-industrielle a atteint 1 °C et pourrait dépasser 1,5 °C dès 2030) et nous avons vu l'apparition d'une pandémie qui a entraîné le confinement, sous une forme ou une autre, d'un tiers de la population mondiale en 2020.

En cette période difficile, il est important de reconnaître la nécessité de repenser nos sociétés et l'ensemble du monde vivant par une transformation économique. En effet, si les courbes des cas de covid-19 peuvent être stabilisées et inversées, celles de la température climatique ne pourront être inversées une fois certains points critiques atteints.

Chez Allianz, nous sommes convaincus qu'aujourd'hui, plus que jamais, les investisseurs et entreprises doivent s'unir pour définir les modalités d'une finance verte, afin de montrer que l'investissement responsable est la réponse à nos défis économiques et sociétaux à long terme. Cette volonté de façonner un nouveau monde durable nous guide dans nos actions à tous les niveaux.

En septembre 2019, lors de son Sommet Action Climat, l'ONU a lancé la Net-Zero Asset Owner Alliance, qui réunit les plus grands propriétaires d'actifs au monde, tels que les fonds de pension, assureurs et fonds souverains. Membre fondateur, Allianz a contribué à la mise en oeuvre de l'Alliance et collaboré avec l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI), les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), le WWF et la campagne Mission 2020. Nous nous sommes engagés à réduire les émissions de gaz à effet de serre de nos portefeuilles d'investissement pour parvenir à zéro émission nette d'ici 2050. Cela va de pair avec notre précédent engagement envers l'initiative Science-Based Target (SBTi), au sein de laquelle Allianz France codirige ce projet au niveau du Groupe.

Dans le cadre de sa réflexion sur le plan de relance post-Covid, qui sera un élément important du pacte vert pour l'Europe, Allianz a rejoint l'alliance européenne pour une relance verte. Créée à l'initiative de Pascal Canfin, président de la commission Environnement du Parlement européen, cette alliance rassemble 80 ministres, députés européens, chefs d'entreprise, ONG et syndicats. Tout en reconnaissant qu'actuellement, la priorité impérieuse est de répondre à la crise sanitaire, cette alliance appelle à ce que les enveloppes d'investissement pour la relance verte servent « d'accélérateurs de la transition vers la neutralité climatique et des écosystèmes sains ».

En France, nous travaillons sur le stress test climatique pour les compagnies d'assurance, organisé par la Banque de France. Afin de mieux comprendre les conséquences qui en découlent, nous avons réalisé plusieurs stress tests / analyses de scénarios climatiques dans le domaine des investissements, notamment celui mené par la Banque d'Angleterre et le Forecast Policy Scenario proposé par les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI). Certains des résultats obtenus figurent dans ce rapport.

Cher lecteur, il n'y a pas de temps à perdre, notamment en paroles inutiles. Comme l'a récemment écrit l'ancien premier ministre de l'écologie Nicolas Hulot dans sa tribune, « le temps est venu, ensemble, de poser les premières pierres d'un nouveau monde ». Je vous propose de donner vie à de nouvelles idées, de chercher de nouveaux outils et approches pour mesurer et comprendre les risques complexes ainsi que les opportunités qui se présentent à nous à l'heure de la transition écologique. Entretenons la conviction qu'un monde meilleur est à notre portée et que nous pouvons contribuer à sa construction, dans notre cas comme investisseur, avec un cadre de gouvernance et une stratégie axés sur le climat, avec une gestion du risque adaptée aux critères ESG, ainsi que des indicateurs et objectifs de développement durable scientifiques.

Le temps d'un nouveau monde est venu.

Cordialement

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS 3

SYNTHÈSE 7

GUIDE DE LECTURE / CORRESPONDANCE TCFD 8

CHAPITRE 1
DÉCLARATION SUR L'INVESTISSEMENT DURABLE – MATRICE 4C 9

1.1 Conviction – Une structure de gouvernance ESG inclusive et efficace 10

1.2 Changement – L'activité d'investissement intégrant les critères ESG façonne un nouveau paysage 11

1.3 Communication – Informer, convaincre, motiver et viser la compréhension mutuelle 11

1.4 Crédibilité – Créer un instrument de mesure scientifique pour nous guider en tant que propriétaire d'actifs 12

CHAPITRE 2
APPROCHE D'INVESTISSEMENT DURABLE – L'ESG SOUS TROIS FORMES 13

2.1 Investissement responsable 14

2.2 Investissement conforme aux critères ESG 15

2.3 Investissement à impact 20

CHAPITRE 3
STRATÉGIE RELATIVE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE – CARBON SMART 23

3.1 Stratégie Carbon Smart étape par étape 24

3.2 Mesure de l'empreinte carbone 28

3.3 Analyse des risques de transition 32

3.4 Analyse des risques physiques 36

3.5 Analyses de risque intégrées 39

CHAPITRE 4
STRATÉGIE POUR LA BIODIVERSITÉ 41

4.1 Action favorisant le reporting des impacts de nos investissements sur la biodiversité, conformément à la loi Énergie Climat 42

4.2 Coopération multilatérale sur la biodiversité 43

CHAPITRE 5
CONTRIBUTION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE 45

5.1 Obligations vertes 46

5.2 Énergies renouvelables 47

5.3 Part verte dans l'immobilier 48

5.4 Obligations sociales/durables et autres investissement sociaux 49

5.5 Notre objectif de développement durable : investisseur neutre en carbone d'ici 2050 49

NOTRE OBJECTIF 50

GLOSSAIRE 51

FIGURES

1	*Éléments constitutifs d'un portefeuille résilient*	11
2	*Approche ESG sous trois formes*	14
3	*Changement d'une année sur l'autre pour les émetteurs corporate cotés (2018-2019)*	16
4	*Intégration ESG au sein des classes d'actifs*	16
5	*Processus d'engagement (simplifié)*	19
6	*Engagements ESG du groupe Allianz*	19
7	*Principes de l'investissement à impact*	20
8	*Indicateurs d'impact du fonds Allianz France dédié aux obligations vertes*	22
9	*Investissement vert (fin 2019)*	22
10	*Stratégie de décarbonisation*	24
11	*Cadre Carbon Smart*	25
12	*Carbon Smart – Étape 1 : identification*	25
13	*Carbon Smart – Étape 2 : évaluation*	26
14	*Stress test et analyse de scénario*	26
15	*Carbon Smart – Étape 3 : gestion*	27
16	*Empreinte carbone – Indicateurs d'intensité monétaire*	29
17	*Empreinte carbone – Intensité physique*	30
18	*Catégories d'émissions*	31
19	*VaR climatique d'Allianz France à partir d'une tarification du carbone à 2 °C*	33
20	*Forecast Policy Scenario*	33
21	*Variation de la valorisation du portefeuille d'actions dans le scénario FPS*	34
22	*Évaluation de l'alignement du portefeuille basée sur les émissions*	35
23	*Évaluation du risque physique du portefeuille par aléa climatique et selon les différents scénarios (2030)*	36
24	*Obligations d'entreprise en 2050 - Risque de stress hydrique selon le scénario RCP 8.5*	37
25	*Comparaison du risque de portefeuille avec les approches brute et pondérée selon la sensibilité (2030)*	37
26	*Indicateurs du Climate Risk Index*	38
27	*Thermomètre de résilience des obligations souveraines d'Allianz France*	39
28	*Impacts sur le portefeuille selon le stress test de la Banque d'Angleterre*	40
29	*Nuances de vert des obligations d'Allianz France en 2019*	46
30	*Localisation géographique des actifs d'Allianz France dans l'énergie renouvelable*	47
31	*Émissions annuelles évitées grâce à l'investissement dans l'énergie renouvelable*	47
32	*Seuils verts de différents sous-secteurs de l'immobilier 43*	48
33	*Nuances de vert des bâtiments d'Allianz France en 2019*	48

ENCADRÉS

1	*Soutien et engagement de la politique publique du groupe Allianz*	12
2	*Renouvellement de notre ambition en faveur de la décarbonation de notre portefeuille*	14
3	*Développement d'outils – Matrice d'évaluation ESG pour les opportunités d'investissement dans des fonds*	17
4	*L'investissement à impact en pratique*	21
5	*Analyse des scénarios climatiques – Raisons et objet*	26
6	*Mesure de l'empreinte carbone – Note méthodologique*	30

SYNTHÈSE

L'approche ESG d'Allianz France en matière d'investissement s'articule autour du développement durable. Nous envisageons les critères ESG sous trois formes applicables à l'ensemble du portefeuille d'investissement, chacune étant intégrée à la précédente.

La première forme est l'**investissement responsable**, qui exclut les produits nocifs selon les critères ESG : nous n'investissons généralement pas dans les activités reposant sur le charbon ni dans les armes controversées ou interdites. Plus important encore, les seuils d'exclusion pour la part de production d'énergie issue des centrales électriques au charbon et la part de revenus issus de l'extraction de charbon vont être de plus en plus en stricts. Nous abaisserons ces seuils, à 30 % depuis 2015, à 0 % d'ici 2040 au plus tard.

La seconde forme est l'**investissement conforme aux critères ESG**, qui tient compte activement des facteurs ESG afin de parvenir au minimum à la neutralité en termes environnemental et social. Nous intégrons les facteurs ESG dans l'ensemble des classes d'actifs : score ESG pour les actifs cotés et processus d'évaluation ESG pour les actifs non cotés. Nous tenons compte des facteurs ESG tout au long du cycle de vie de l'investissement : gouvernance, sélection, suivi et évaluation des gérants d'actifs ; échange de savoir avec différentes parties prenantes ; vote et engagement. En ce sens, nous avons mis au point des outils pour standardiser l'évaluation des gestionnaires d'actifs et des fonds, ce qui permet de comparer les efforts de résilience au niveau de l'entreprise et des produits.

La troisième forme est l'**investissement à impact** qui, grâce à la prise en compte des critères ESG, entraîne, parallèlement des retours financiers au taux du marché, des impacts environnementaux et/ou sociaux positifs et mesurables. Depuis 2018, nous avons formalisé une stratégie d'investissement à impact afin d'identifier et de sélectionner les investissements pouvant être considérés comme des « investissements à impact ». Cette stratégie tient compte du but de l'investissement, grâce à des objectifs environnementaux et sociaux, du caractère mesurable et de la transparence des indicateurs clés de performance (KPI) ainsi que de l'examen périodique de ces investissements.

Fin 2019, le montant de nos investissements verts était de 4,1 milliards d'euros, dont 1,4 milliard d'euros d'obligations vertes (qui proviennent en partie d'un mandat dédié), 2,2 milliards d'euros dans des bâtiments certifiés écologiques et 488 millions d'euros dans les énergies renouvelables. Soucieux du risque de greenwashing qui existe sur le marché, nous réalisons une évaluation approfondie du caractère écologique de ces actifs, notamment en termes de part verte et d'émissions évitées.

Parallèlement aux critères ESG, Allianz France a également développé sa propre stratégie relative au changement climatique, **appelée carbon smart**. Elle s'articule autour de trois piliers : l'identification, l'évaluation et la gestion, chaque pilier contribuant au suivant. Globalement, cette stratégie, qui évolue avec le temps, nous sert à la fois de feuille de route et de liste de contrôle pour faire face aux risques et opportunités du climat. Elle s'inscrit à la fois dans l'ambition du groupe Allianz d'être, en tant que co-fondateur de la Net Zero Asset Owner Alliance de l'ONU, un propriétaire d'actifs neutres en carbone d'ici 2050, et dans notre engagement envers l'initiative Sciences Based Target (SBTi) de décarboner notre portefeuille afin de nous adapter à un scénario avec un réchauffement inférieur à 2 °C.

Nous **identifions** les facteurs de risques liés à la transition climatique, comme les risques politiques et technologiques, et les facteurs de risques physiques, notamment les différents types de risques climatiques.

Nous **évaluons** les émissions carbone de notre portefeuille par classe d'actifs, réalisons une analyse d'alignement du portefeuille à l'aide des méthodes proposées par la SBTi et nous effectuons un stress test des conséquences financières résultant du risque de transition (facteur de risque unique avec la tarification du carbone et facteurs multiples avec un ensemble de politiques) ainsi que des risques intégrés (en tenant compte des répercussions du risque de transition et du risque physique).

Nous **gérons** notre transition vers un portefeuille faible en carbone de deux manières : l'investissement et l'engagement. Nous investissons dans des actifs respectueux du climat, comme les obligations vertes, les bâtiments écologiques, les technologies propres et les solutions fondées sur la nature. Nous collaborons avec différentes parties prenantes, telles que des gérants d'actifs, émetteurs, législateurs et ONG, afin d'assumer pleinement notre rôle à la fois de fournisseur et de facilitateur de solutions.

Parallèlement au climat, nous nous intéressons également à la **biodiversité**. L'année 2020 est celle de la biodiversité, avec des accords qui devraient être conclus lors de la COP 15 Biodiversité. En préparation de cet événement, nous mettons au point des méthodes afin d'évaluer l'impact de nos investissements au-delà du carbone, notamment en termes d'érosion des sols, d'extinction d'espèces, d'impacts sur l'eau et de pollution de l'air. Dans le cadre de notre stratégie sur la biodiversité, nous avons rejoint le groupe de travail de Finance for Tomorrow sur le capital naturel et la biodiversité, nous sommes associés à une équipe d'étudiants de Sciences Po pour mener une étude sur la biodiversité et avons commencé à investir dans des fonds thématiques, comme le fonds Land Degradation Neutrality (LDN) de Mirova.

GUIDE DE LECTURE
CORRESPONDANCE TCFD

La Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) du Conseil de stabilité financière (FSB) a publié en juin 2017 des recommandations sur la publication de différentes informations relatives au risque financier lié au climat.

En tant qu'investisseur, Allianz France prône l'adoption des recommandations TCFD par les entreprises dans leurs rapports non financiers, car nous sommes convaincus qu'avec des publications plus fiables et plus cohérentes sur les risques et opportunités climatiques qui existent au niveau des entreprises, les marchés seront mieux équipés pour évaluer, définir le coût et gérer ces risques.

En tant qu'entreprise, Allianz France a la conviction que nos actions doivent correspondre à nos paroles. C'est la raison pour laquelle nous vous présentons ci-dessous un aperçu du présent rapport sous le prisme des recommandations TCFD.

Dimension TCFD	Recommandations	Correspondance
Gouvernance	a) Décrire la surveillance des risques et opportunités climatiques par le conseil d'administration b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités climatiques	Chapitre 1.1
Stratégie	a) Décrire les risques et opportunités climatiques identifiés par la société sur les court, moyen et long termes b) Décrire l'impact des risques et opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'institution c) Décrire la résilience dans la stratégie de l'institution, en tenant compte des différents scénarios climatiques, y compris le scénario d'une augmentation des températures de 2 °C ou moins	Chapitres 3.1, 3.3, 3.4
Gestion des risques	a) Décrire les procédures de l'institution visant à identifier et à évaluer les risques climatiques b) Décrire les procédures de l'institution pour la gestion des risques climatiques c) Décrire comment les procédures d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques sont intégrées à la gestion globale des risques de l'entreprise	Chapitre 3.1, Chapitre 2
Système de mesure et objectifs	a) Indiquer le système de mesure utilisé par l'institution pour évaluer les risques et opportunités climatiques en conformité avec sa stratégie et sa procédure de gestion des risques b) Déclarer les émissions de gaz à effet de serre (GES) Scope 1, Scope 2 et le cas échéant, Scope 3, et les risques associés c) Décrire les objectifs utilisés par l'entreprise pour gérer les risques et opportunités climatiques et les performances réalisées par rapport aux objectifs	Chapitres 3.2, 3.3, 3.4, Chapitre 5

ALLIANZ FRANCE DÉCLARATION SUR L'INVESTISSEMENT DURABLE – MATRICE 4C

En tant qu'instrument de développement durable, utilisé comme quasi-synonyme de développement durable, l'ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) change les règles du monde des affaires. Chez Allianz France, en tant qu'investisseur institutionnel long terme, nous sommes convaincus que la résilience et la durabilité du portefeuille sont finalement les deux faces de la même médaille : c'est à la fois notre obligation fiduciaire et notre responsabilité d'entreprise d'intégrer les critères ESG dans l'ensemble de nos classes d'actifs et tout au long du cycle de vie de l'investissement.

Au fil des ans, nous améliorons notre structure de gouvernance pour répondre au caractère transversal des problématiques ESG. Nous mettons en œuvre des changements liés aux critères ESG à chaque étape de notre chaîne de valeur de l'investissement ; nous impliquons différentes parties prenantes pour contribuer à ce que l'investissement durable devienne la norme ; nous approfondissons notre approche ESG en concentrant nos efforts sur les risques et opportunités ESG matériels.

Nous saisissons chaque opportunité d'expliquer ce que nous faisons en toute transparence.

Et, surtout, nous saisissons chaque opportunité d'expliquer ce que nous faisons en toute transparence.

La théorie guide la pratique et la pratique enrichit la théorie. C'est dans cet esprit que nous vous présentons ci-dessous notre matrice 4C sur l'investissement durable chez Allianz France.

Conviction – Une structure de gouvernance ESG inclusive et efficace

En tant que propriétaire d'actifs, si l'on examine la performance ESG des entreprises dans lesquelles nous investissons, on remarque que si le profil G (gouvernance) n'est pas satisfaisant, les aspects E (environnementaux) et/ou S (sociaux) progressent difficilement.

Depuis quelques années, l'ESG fait partie intégrante du processus d'investissement au sein du groupe Allianz, principalement parce que nous veillons à ce qu'une structure de gouvernance soutenant l'intégration ESG soit en place et évolue à un rythme satisfaisant.

Chez Allianz France, une équipe ESG est chargée des problématiques d'investissements liées au développement durable. Elle est placée sous l'autorité directe du Directeur des investissements (membre du Comité exécutif d'Allianz France). Cela nous permet de disposer d'une évaluation ESG indépendante pour notre portefeuille existant ainsi que pour nos nouvelles opportunités d'investissement.

Comité ESG du Groupe[1]

Créé en 2012, le comité ESG du Groupe est l'organe de gouvernance suprême pour les questions relatives au développement durable. Il est composé de trois membres du comité de direction d'Allianz SE et de plusieurs responsables de département. Il se réunit une fois par trimestre et est responsable de l'intégration ESG dans l'ensemble des secteurs d'activité et entités opérationnelles (y compris Allianz France) et des processus clés liés aux décisions d'assurance et d'investissement. Il définit également la stratégie et l'ambition ESG du Groupe.

Le comité ESG du Groupe est en outre chargé des questions relatives à la responsabilité sociale d'entreprise et au climat et il pilote l'engagement des parties prenantes en la matière. Les départements fonctionnels informent régulièrement et directement le comité ESG du Groupe des questions liées au développement durable.

Responsabilité sociale d'entreprise au niveau du Groupe

Le comité ESG du Groupe est soutenu par l'équipe chargée de la responsabilité sociale d'entreprise au niveau du Groupe. Le rôle de cette équipe est de :

- soutenir le développement et la mise en œuvre de la stratégie ESG conformément aux décisions du comité ESG ;
- engager le dialogue avec des parties prenantes issues de la société civile, des organismes du secteur et des groupes d'intérêt.

Communauté ESG d'AIM

La communauté ESG d'Allianz Investment Management (AIM) est une communauté Allianz chargée de mener des projets, dans laquelle différents interlocuteurs ESG interagissent régulièrement avec différents niveaux de participation, au sein d'AIM comme en dehors. Le rôle de la communauté ESG d'AIM est le suivant :

- échanger sur les besoins et meilleures pratiques spécifiques à l'investissement en matière de développement durable au sein des entités opérationnelles ;
- améliorer les approches ESG en associant l'expertise des équipes d'investissement et celle des spécialistes ESG ;
- assurer la coordination entre les différentes entités opérationnelles pour développer des projets d'investissements ESG.

ESG, Innovation et Gouvernance Allianz France

L'équipe ESG, Innovation et Gouvernance d'Allianz France fait office de référence pour toutes les questions ESG auprès d'un grand nombre de parties prenantes. Ses missions sont les suivantes :

- mener des projets ESG et innovation chez Allianz France et contribuer à la communauté ESG d'AIM, notamment en matière de décarbonation du portefeuille, de biodiversité, de mise en œuvre de la taxonomie européenne et d'investissement à impact ;
- examiner et analyser les portefeuilles d'investissement sous les angles ESG et innovation et améliorer le reporting ;
- veiller à la conformité avec les lois, réglementations et politiques internes ;
- collaborer avec les parties prenantes internes/externes sur les problématiques d'investissements durables.

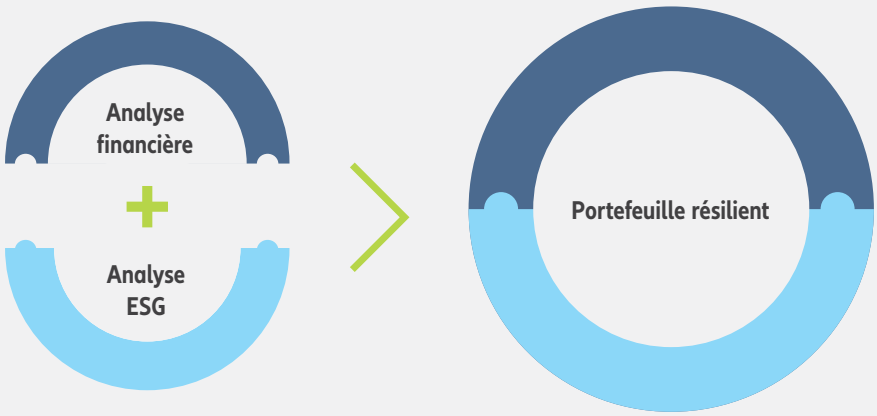

Fig. 1 *Éléments constitutifs d'un portefeuille résilient pour Allianz France*

Changement – L'activité d'investissement intégrant les critères ESG façonne un nouveau paysage

À mesure que les critères ESG sont pris en compte pour créer des portefeuilles résilients, des changements sont mis en œuvre à chaque étape de notre chaîne de valeur de l'investissement.

D'un point de vue top-down, nous avons commencé à analyser dans quelle mesure les risques climatiques et ESG peuvent modifier l'allocation stratégique d'actifs, en d'autres termes, nous cherchons à mieux comprendre la sensibilité de différentes classes d'actifs face aux risques climatiques, dans différents scénarios. Nous analysons quelles sont les nouvelles classes d'actifs représentant une opportunité en termes d'ESG et de climat et dans quelle mesure les actifs verts pourraient contribuer à la performance globale du portefeuille.

D'un point de vue bottom-up, nous appliquons des stratégies d'investissement ESG actives afin d'optimiser l'exposition au risque de nos actifs existants, notamment l'intégration de critères ESG pour la sélection, le mandat et l'évaluation des gestionnaires d'actifs. Nous travaillons avec des organismes de recherche et développons également en interne des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, afin de suivre, rapporter et vérifier la performance ESG au niveau du portefeuille, ainsi que les impacts positifs générés par les actifs verts. Nous influençons la performance ESG de l'émetteur par nos votes et notre engagement d'entreprise, axés sur les risques climatiques et ESG.

Communication – Informer, convaincre, motiver et viser la compréhension mutuelle

Le célèbre philosophe français, anthropologue et sociologue Bruno Latour a fait remarquer que « les faits ne restent robustes que lorsqu'il existe pour les soutenir une culture commune, des institutions auxquelles on puisse se fier, une vie publique à peu près décente, des médias quelque peu fiables ».

Si l'on place cette observation dans le contexte de la généralisation de l'investissement durable, un investisseur, en plus d'être un fournisseur de solutions, doit aussi être un facilitateur de solutions. Cela ne peut être possible que si l'on implique différentes parties prenantes afin de renforcer l'écosystème qui soutient l'intégration ESG : émetteurs souverains, organismes supranationaux et agences gouvernementales, entreprises industrielles, organismes de recherche, mais aussi ONG, médias, consommateurs/clients et, bien entendu, nos collaborateurs.

C'est pourquoi nous participons activement à l'élaboration de la politique publique en matière d'ESG (par ex. contribution à la consultation de la Commission européenne sur la finance durable). Nous encourageons une plus grande transparence de la part des entreprises émettrices (un objectif important pour notre groupe de travail sur l'engagement). Nous discutons avec les gérants d'actifs de leur approche en matière d'intégration ESG (par ex. réunion ESG approfondie avec des gestionnaires d'actifs sélectionnés). Nous travaillons en partenariat avec des think tanks sur différents thèmes d'étude, partageons nos connaissances avec nos pairs, des ONG ou encore des think tanks ou associations (par ex. membre du comité ESG Climat de la Fédération Française de l'Assurance). Nous échangeons avec les médias sur nos dernières politiques et réussites ESG, communiquons avec nos clients pour illustrer notre conviction et notre stratégie ESG et nous efforçons d'accroître nos capacités en interne (par ex. newsletters et ateliers ESG réguliers).

Encadré 1

Soutien et engagement de la politique ESG du groupe Allianz

1992	Membre fondateur de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI)
2002	Membre du Pacte mondial des Nations unies
2007	Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)
2014	Signataire des Principes pour une Assurance responsable de l'UNEP FI
2015	Membre de la Coalition pour la décarbonation des portefeuilles (PDC)
2016	Founders Circle, The B Team
2017	Signataire de l'International Business Declaration
	Signataire de la déclaration de soutien aux recommandations TCFD
	Membre de l'initiative Climate Action 100+
2018	Signataire de l'initiative Science Based Targets
	Organisation membre du groupe d'experts techniques sur la finance durable à la Commission européenne
	Partenaire du Réseau de leadership d'investisseurs du G7
	Groupe des institutions financières pour l'efficacité énergétique (EEFIG)[2]
2019	Net-Zero Asset Owner Alliance de l'ONU
	Alliance des investisseurs mondiaux pour le développement durable (GISD)
	Membre de Finance For Tomorrow
	Partenaire du Réseau de leadership d'investisseurs du G7

Crédibilité – Créer un instrument de mesure scientifique pour nous guider en tant que propriétaire d'actifs

Au cours de notre transition vers l'investissement durable, nous avons identifié deux grands principes de pratique :

1) **Le rapprochement du « S » (social) et du « E » (environnement) est essentiel pour l'avenir : investir dans une transition inclusive vers une économie sobre en carbone est la seule solution viable.**

La pandémie de Covid-19 a commencé comme une crise de santé publique et s'est rapidement infiltrée dans la plupart des activités humaines. La pandémie entraîne plusieurs facteurs de stress : peur et anxiété liées à la maladie et à la perte de revenus, adaptation aux fermetures dans le secteur tertiaire, séparation de la famille et des amis, risques et traumatismes rencontrés par les travailleurs en première ligne et autres personnels indispensables.

Les entreprises sont alors surveillées de près et évaluées selon leur capacité à fournir des solutions de soutien : télétravail, arrêt maladie rémunéré et fonds de soutien pour la communauté.

Au fil des années, la prise en compte des aspects sociaux est un domaine qui a souvent été éclipsé par l'intégration du risque climatique. Nous sommes cependant convaincus qu'après la crise de la Covid-19, l'investissement durable mettra davantage l'accent sur les aspects sociaux (par ex. le droit du travail). Cela permettra d'améliorer la collecte de données relatives aux questions sociales en termes de portée et d'ampleur.

2) **Gestion ESG orientée sur la matérialité : utilisation d'une approche axée sur la matérialité afin que performances financières et résultats durables se soutiennent mutuellement.**

La matérialité financière des questions ESG varie selon le secteur et la classe d'actifs. De ce fait, l'utilisation d'une approche axée sur la matérialité signifie :

- tout d'abord, s'imprégner des spécificités sectorielles afin de comprendre les principaux facteurs de risque / de valeur et cibler les efforts de gestion sur les problématiques pouvant améliorer la valeur intrinsèque de l'entreprise. C'est à cette fin qu'a été créé notre groupe de travail sur l'engagement dédié, piloté par le groupe Allianz[3].
- ensuite, choisir des indicateurs, systèmes de mesure et objectifs qui reflètent également les caractéristiques des différentes classes d'actifs[4].

En tant que propriétaire d'actifs institutionnel, nous gérons des titres diversifiés représentatifs de marchés globaux. Par conséquent, les résultats financiers de nos portefeuilles dépendent non seulement de la performance de chaque investissement, mais aussi de la stabilité et de la santé socio-économiques, et les indicateurs ESG en sont les témoins.

En tant qu'investisseur durable, nous sommes convaincus que les contraintes définies par les limites ESG nous ont permis d'être plus innovants que le marché. Par la mise en œuvre de notre matrice 4C : conviction, changement, communication et crédibilité, nous voulons être à la fois fournisseur et facilitateur de solutions pour un avenir durable.

---

(1) Pour de plus amples informations sur la structure de gouvernance ESG et climat chez Allianz, consultez le rapport de développement durable du Groupe, page 66 https://bit.ly/2YluyRb

(2) Le groupe Allianz a rejoint en 2018 le Groupe des institutions financières pour l'efficacité énergétique (EEFIG), mis en place par la direction générale pour l'énergie (DG Énergie) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI). En février 2020, Allianz France a rejoint deux groupes de travail de l'EEFIG, dont l'objectif est de fournir à la Commission européenne des recommandations grâce à l'identification des multiples avantages liés à la promotion de l'efficacité énergétique dans l'immobilier et l'industrie. Le principal objectif d'Allianz est de promouvoir l'accélération des vagues de rénovation de bâtiments et de soutenir les institutions européennes dans la mise en œuvre de solutions visant à décarboner le secteur des infrastructures.

(3) Pour de plus amples informations, consultez la partie relative à l'engagement au chapitre 2.2.

(4) Voir l'illustration de ce point dans les chapitres suivants : 3.2, 3.3, 3.4 et chapitre 4.

ALLIANZ FRANCE APPROCHE D'INVESTISSEMENT DURABLE – L'ESG SOUS TROIS FORMES

Nous envisageons les critères ESG sous trois approches applicables à l'ensemble de notre portefeuille d'investissement. Chaque forme est intégrée à la précédente et s'appuie sur celle-ci, comme illustré ci-dessous. Plus on s'éloigne du centre du cercle, plus la création de valeur se fait sur le long terme.

Fig. 2 *Approche ESG sous trois formes*

Investissement responsable

Le capital est toujours neutre, mais les investisseurs qui le détiennent doivent avoir des principes. La première forme est l'investissement responsable, par l'**exclusion d'activités** dont la nature est incompatible avec les convictions qui sous-tendent notre approche d'investisseur et que nous considérons comme contraire à la possibilité **de créer un changement positif.**

Les listes d'exclusion d'Allianz sont mises à jour régulièrement sur la base des données fournies par des prestataires externes et de nos études en interne :

1) Nous n'investissons généralement pas dans des entreprises produisant ou associées à des armes controversées[5].
2) Nous n'investissons généralement pas dans les entreprises impliquées dans des modèles économiques reposant sur le charbon, un engagement qui est entré dans une nouvelle phase en mai 2018 (voir les détails dans l'encadré 2 ci-dessous).

Encadré 2 *Renouvellement de notre ambition en faveur de la décarbonation de notre portefeuille*

Allianz n'a financé aucun modèle économique reposant sur le charbon depuis **2015** ; aucun nouvel investissement n'a été accordé, les participations ont été retirées et les investissements obligataires réalisés avant 2015 sont en cours de liquidation.

En mai 2018, nous avons annoncé notre engagement à élargir le périmètre d'exclusion du charbon. Les critères d'exclusion suivants sont désormais en place.

Sont exclues les entreprises impliquées, directement ou via les entités qu'elles contrôlent, dans des modèles économiques reposant sur le charbon, définis comme suit (source des données : Agence internationale de l'énergie, 2° Investing Initiative) :

Production d'énergie à partir du charbon

• entreprises dont 30 % ou plus de l'électricité produite est issue du charbon thermique et/ou

• qui envisagent des ajouts de capacité de charbon thermique de plus de 0,3 gigawatts (GW)

Extraction du charbon

• entreprises dont 30 % ou plus des revenus sont issus de l'extraction du charbon thermique.

Plus important encore, les seuils d'exclusion pour la part de production d'énergie issue des centrales électriques au charbon et la part de revenus issus de l'extraction de charbon vont être de plus en plus en stricts. **Nous abaissons ces seuils, de 30 % en 2015, à 0 % d'ici 2040 au plus tard.**

D'ici le 31 décembre 2022, nous aurons abaissé ces seuils à 25 %.

(5) Armes relevant du champ d'application des conventions internationales suivantes : Convention d'Ottawa (mines antipersonnel) ; Convention sur les armes à sous-munitions (armes à sous-munitions / bombes) ; Convention sur l'interdiction des armes biologiques (ou à toxines) ; Convention sur l'interdiction des armes chimiques (armes chimiques).

3) Restriction de certaines obligations souveraines : nous limitons également les investissements dans les obligations souveraines de pays associés à de graves violations des droits humains et à des problèmes importants de gestion des préoccupations ESG.
4) Exclusion issue du processus d'engagement[6] : dans le cadre de nos processus d'engagement et d'évaluation ESG, les émetteurs se situant sous le seuil ESG et pour lesquels les critères d'engagement ne sont pas remplis peuvent être exclus si :
   - les réponses aux questions d'engagement sont systématiquement insuffisantes, ou
   - l'entreprise ne montre aucune volonté à améliorer sa performance ESG, ou
   - l'entreprise ne répond à aucune des communications d'Allianz au cours de notre processus d'engagement annuel.

Investissement conforme aux critères ESG

La sélection négative n'est pas la seule solution. C'est pourquoi nous prenons des mesures intégrées à nos activités quotidiennes d'investissement pour surveiller activement les risques ESG et améliorer la performance ESG. La seconde forme est l'investissement conforme aux critères ESG, qui consiste à tenir compte des **facteurs ESG dans toutes les classes d'actifs et tout au long du cycle de vie de l'investissement.**

Nous intégrons les facteurs ESG à toutes les classes d'actifs, voir la figure 3.

› Actifs cotés - Notation ESG

La notation ESG chez Allianz France est une approche développée par l'équipe Responsabilité Sociale d'Entreprise du groupe Allianz et Allianz Investment Management (AIM SE). Cette méthodologie est utilisée pour évaluer et gérer de manière systématique les risques ESG matériels pour les actifs cotés (obligations et actions).

Traitement des données ESG

La notation ESG d'Allianz France est basée sur les notes et classements fournis par MSCI ESG Research. Les émetteurs de classes d'actifs cotés (obligations et actions) sont évalués selon 37 problématiques ESG clés.

Seuil ESG

Pour identifier les entreprises affichant une mauvaise performance ESG, notre système de notation ESG utilise un seuil ESG.

Tous les émetteurs corporate de l'univers de MSCI ESG Rating sont regroupés par région (Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique et marchés émergents). Pour les émetteurs souverains, il n'y a pas de catégorisation régionale.

Le seuil est alors fixé aux 10 % inférieurs de la performance ESG pour chaque groupe d'émetteurs.

(6) Pour de plus amples informations, consultez la section 2.2 relative à l'*engagement*.

Action définie

Nous sommes conscients qu'il n'existe pas de méthode de notation ESG parfaite, chacune ayant ses avantages et ses inconvénients. C'est pourquoi il est important d'échanger avec différentes parties prenantes sur la granularité et la crédibilité des données, afin d'avoir une vision plus précise de la performance ESG au niveau de l'entreprise.

Actuellement, les émetteurs situés au-dessous du seuil sont au cœur de nos discussions avec les gestionnaires d'actifs. Trois types d'actions sont généralement définis pour ces émetteurs selon le processus suivant : cession immédiate, engagement et révision à la hausse. La cession immédiate intervient rarement, car nous avons décidé d'exercer un impact sur le monde réel d'abord par notre présence, et ensuite par notre influence. La révision à la hausse s'applique dans les cas où les les gestionnaires d'actifs donnent suffisamment de preuves montrant que certaines des informations positives de l'émetteur ne sont pas prises en compte entièrement/avec exactitude dans l'outil de notation utilisé par Allianz France.

Nous préférons en effet nous engager activement avec les entreprises. Pour de plus amples informations, consultez la section *Engagement* figurant sur la page suivante.

Région	Score moyen pondéré	Nombre d'émetteurs sous le seuil
Entreprise Europe	+0,10	-3
Entreprise Amérique du Nord	+0,14	-13
Entreprise Asie-Pacifique	+0,06	-2
Entreprise marchés émergents	+0,11	+6

Fig. 3 *Changement d'une année sur l'autre pour les émetteurs corporate cotés (2018-2019)*

En général, il existe une dynamique de notation ESG positive pour les actifs d'entreprises cotés de notre portefeuille, comme l'indique le tableau ci-dessus. L'ensemble des quatre catégories affiche une augmentation du score moyen pondéré et trois des quatre groupes ont vu baisser leur nombre d'émetteurs sous le seuil.

› Actifs non cotés – Processus d'évaluation ESG

Analyse et évaluation

Toutes les activités potentiellement sensibles[7] sont analysées par Allianz France, transaction par transaction, directement ou indirectement[8]. Nous appliquons les lignes directrices du groupe Allianz sur les activités sensibles[9] pour détecter les risques ESG et déterminer si ces risques sont suffisamment bien gérés et pris en compte par les émetteurs potentiels.

Le cas échéant, une transaction critique d'un point de vue ESG est transmise à l'équipe RSE Groupe (Responsabilité sociale d'entreprise) pour une évaluation ESG finale.

Action définie

Selon le résultat de cette évaluation, nous prenons la décision de 1. donner suite à une transaction, 2. donner suite et demander la réduction et la gestion des risques ESG ou 3. refuser une transaction pour des raisons d'ESG.

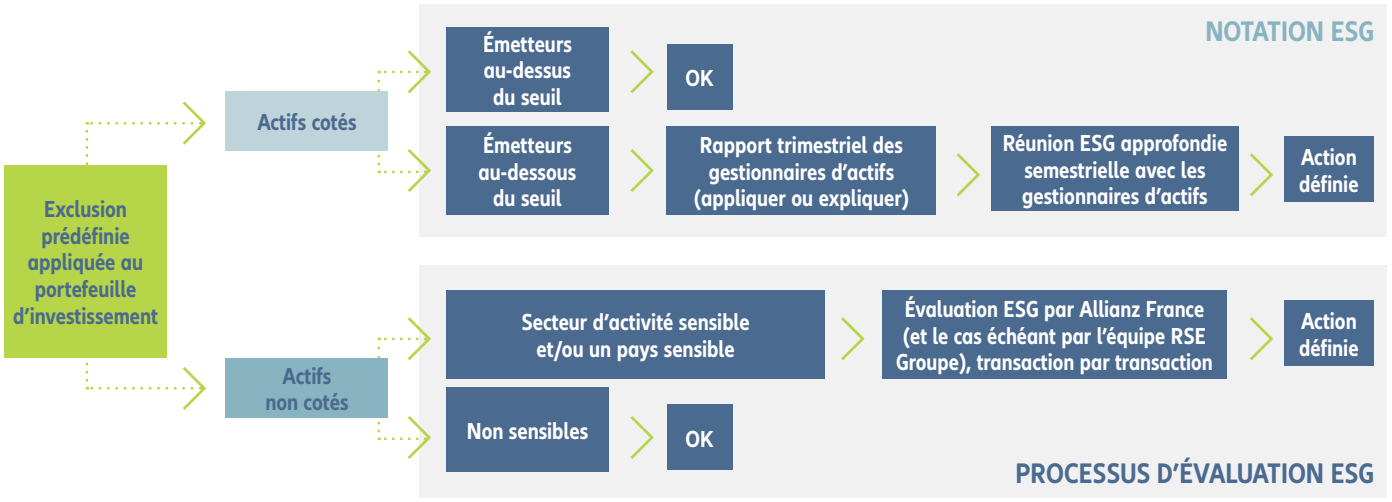

Fig. 4 *Intégration ESG au sein des classes d'actifs*

(7) « Sensible » signifie dans le périmètre prédéfini par Allianz (secteurs d'activité sensibles et liste des pays sensibles), pour plus d'informations, consultez le document disponible ici : bit.ly/3fgDkqf.
(8) « Indirectement » signifie que les analyses ESG sont réalisées par des gestionnaires d'actifs certifiés par le groupe Allianz comme ayant les qualifications pour le faire. Allianz France vérifie régulièrement ces analyses.
(9) Pour de plus amples informations, consultez le document disponible ici : bit.ly/3cW2lpc.

Nous intégrons les facteurs ESG tout au long du cycle de vie de l'investissement.

Sélection, suivi et évaluation des gestionnaires d'actifs

Sélection des gestionnaires d'actifs

Allianz travaille en collaboration avec des gestionnaires d'actifs pour lesquels les risques et opportunités ESG sont au cœur des activités d'investissement. L'ensemble de nos gestionnaires d'actifs adhèrent par conséquent à leurs propres politiques ESG, qui répondent aux exigences ESG d'Allianz et/ou sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Suivi des gestionnaires d'actifs

Pour les actifs cotés, nous nous fondons sur le score MSCI WAKI (moyenne pondérée des enjeux clés) pour suivre les risques ESG extrêmes. Les gestionnaires d'actifs doivent justifier par écrit les opérations/achats inférieurs au seuil et s'engagent à transmettre ces justifications tous les trimestres à Allianz.

Évaluation des gestionnaires d'actifs

Deux fois par an, nous organisons des réunions ESG approfondies avec certains de nos gestionnaires d'actifs afin de réviser notre position sur des sujets ESG. Suivant une approche « appliquer ou expliquer » lors de l'examen des émetteurs sous le seuil, les réunions ESG approfondies sont également l'occasion de réfléchir de façon détaillée sur les opérations les plus problématiques au sein des portefeuilles et d'examiner les écarts potentiels entre plusieurs méthodologies de notation ESG.

Par ailleurs, pour tous les gestionnaires d'actifs, nous intégrons aux KPI de pilotage, outre des indicateurs financiers, des critères ESG, avec une pondération croissante. L'objectif est de transmettre à nos gestionnaires d'actifs le message suivant : Allianz considère les critères ESG non pas comme une restriction supplémentaire, mais comme faisant partie intégrante du processus d'investissement.

Allianz travaille en collaboration avec des gestionnaires d'actifs pour lesquels les risques et les opportunités ESG sont au cœur des activités d'investissement.

Encadré 3 *Développement d'outils – Matrice d'évaluation ESG pour les opportunités d'investissement dans des fonds*

En 2019, nous avons redéfini et amélioré l'évaluation ESG de nos opportunités d'investissement dans des fonds. Ces analyses nous permettent de connaître les compétences ESG du gestionnaire de fonds ainsi que les problématiques ESG spécifiques qu'il prend en compte lors de la construction d'un fonds et dans l'ensemble de ses activités de gestion de fonds.

Conformité avec les certifications et labels internationaux	Problématiques ESG	Suivi des impacts attendus	Expertise ESG générale et politique interne du gestionnaire de fonds
• Certifications ESG existantes (ex. label ISR, GreenFin, Finansol, Umweltzeichen, FNG-Siegel, LuxFLAG) • Conformité potentielle avec la taxonomie européenne • Conformité avec la politique d'exclusion du charbon d'Allianz	• Objectifs sociaux et environnementaux d'ordre général • Sélection négative • Sélection par notation ESG • Autres indicateurs thématiques ESG (par ex. objectifs carbone, nombre maximum de controverses ESG)	• Définition des KPI d'impact • Processus de suivi et audit des KPI sociaux et environnementaux pertinents	• Certifications ESG existantes (ex. label ISR, GreenFin, Finansol, Umweltzeichen, FNG-Siegel, LuxFLAG) • Conformité potentielle avec la taxonomie européenne • Conformité avec la politique d'exclusion du charbon d'Allianz

Ci-dessous un aperçu très général de notre matrice d'évaluation ESG :

Ce processus nous permet d'obtenir un score comparable pour tous les fonds dans lesquels nous investissons et de définir des exigences pour les gestionnaires d'actifs pendant le processus de due diligence réalisé en amont des investissements.

Exercice des droits de vote – l'engagement actionnarial

Les critères ESG sont bien intégrés à la politique de vote d'Allianz France, qui sert de ligne directrice pour l'exercice de nos droits de vote et de référence pour le vote par procuration de nos gestionnaires d'actifs. La cohérence entre la politique de vote des gestionnaires d'actifs et celle d'Allianz France est garantie lors du processus de sélection des gestionnaires d'actifs. De plus, nous étudions régulièrement les rapports relatifs aux droits de vote par procuration exercés sur les fonds dédiés à Allianz France.

Une minorité de notre portefeuille d'investissement est composée de participations cotées pour lesquelles nous exerçons nos droits d'actionnaire et votons directement ou indirectement (via le gestionnaire d'actifs Allianz Global Investor) pour tous les fonds d'actions dédiés, à l'occasion des assemblées générales annuelles des actionnaires. En cas de vote par procuration, nous étudions les politiques de vote des gestionnaires d'actifs, afin de vérifier leur adéquation avec nos opinions et nos valeurs, ainsi que leur prise en compte des questions ESG.

En 2019, nous avons exercé nos droits de vote, directement ou indirectement, dans 576 assemblées générales annuelles, pour un total de 8 598 résolutions. Les résolutions présentées par le conseil d'administration et les actionnaires sont évaluées au cas par cas afin de déterminer si elles tiennent compte des intérêts des actionnaires et des parties prenantes concernées (collaborateurs, fournisseurs et/ou environnement).

Au sein d'Allianz France, nous étudions attentivement les résolutions proposées lors des assemblées générales et bénéficions des conseils avisés de prestataires externes, comme ISS. Notre processus de décision repose en définitive sur notre politique de vote, qui tient compte des recommandations émises par l'Association Française de la Gestion Financière (AFG) et le Code de gouvernement d'entreprise, conjointement élaboré par l'Association française des entreprises privées (AFEP) et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), sur la bonne gouvernance et les meilleures pratiques en la matière.

Au cours de l'année, nous avons voté à l'encontre des recommandations de vote du conseil d'administration dans 2 078 résolutions (21,5 % des résolutions votées).

Les sujets sur lesquels nous étions le plus fréquemment en désaccord avec les recommandations de la direction étaient liés à la composition du conseil d'administration. Tout particulièrement dans les cas où le degré d'indépendance et d'audit/expertise sectorielle au niveau du conseil d'administration ou du comité du conseil d'administration était insuffisant, où la proportion de femmes était inférieure à 30 %, où la taille du conseil d'administration était jugée trop importante pour être efficace et où des membres cumulaient plusieurs mandats (et n'avaient donc pas suffisamment de temps pour se consacrer à leur rôle d'administrateur).

Le deuxième sujet le plus fréquent de désaccord portait sur la rémunération. Allianz France encourage la transparence des KPI choisis pour l'établissement du niveau et des objectifs de rémunération des dirigeants. D'autres sujets portaient sur les droits des actionnaires, la capitalisation et les dispositifs anti-OPA. Nous avons également voté à l'encontre de la direction sur des résolutions d'actionnaires visant

à demander aux entreprises de renforcer leur transparence sur leurs stratégies relatives au changement climatique (indicateurs liés aux émissions de CO2 et aux efforts de réduction).

En tant qu'actionnaire responsable, nos pratiques de vote vont de pair avec nos pratiques d'engagement. Ces deux démarches vont finalement dans le même sens : exercer une influence positive sur les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques ESG et communiquent en toute transparence sur leurs efforts et mécanismes visant à garantir une bonne gouvernance ainsi que de solides performances sociales et environnementales.

Engagement

En 2017, le groupe Allianz a adopté une approche plus systématique pour collaborer avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, basée sur une analyse détaillée et l'identification des entreprises situées au-dessous de notre seuil de notation ESG. Ce processus a permis d'identifier plusieurs entreprises dans lesquelles des préoccupations et risques ESG matériels existent, allant des émissions et déchets toxiques au travail des enfants, en passant par des impacts négatifs sur les communautés. Le groupe Allianz a engagé des dialogues collaboratifs avec ces entreprises afin de partager ses inquiétudes, comprendre leur position et, enfin, impulser un changement positif. Dans le cadre de ces efforts d'engagement, Allianz France a apporté son soutien lors de l'évaluation des entreprises situées au-dessous des seuils de notation ESG, dans le but de souligner les principaux domaines dans lesquels ces entreprises devaient s'améliorer.

Nous considérons cet engagement plus utile et mutuellement bénéfique que de retirer automatiquement nos investissements sans offrir au préalable une opportunité de changement. Nous savons qu'un changement significatif peut prendre plusieurs années et, si nous ne constatons aucun changement dans le temps, nous agissons en conséquence. Vous trouverez ci-dessous une illustration très simplifiée du processus d'engagement d'Allianz, étape par étape.

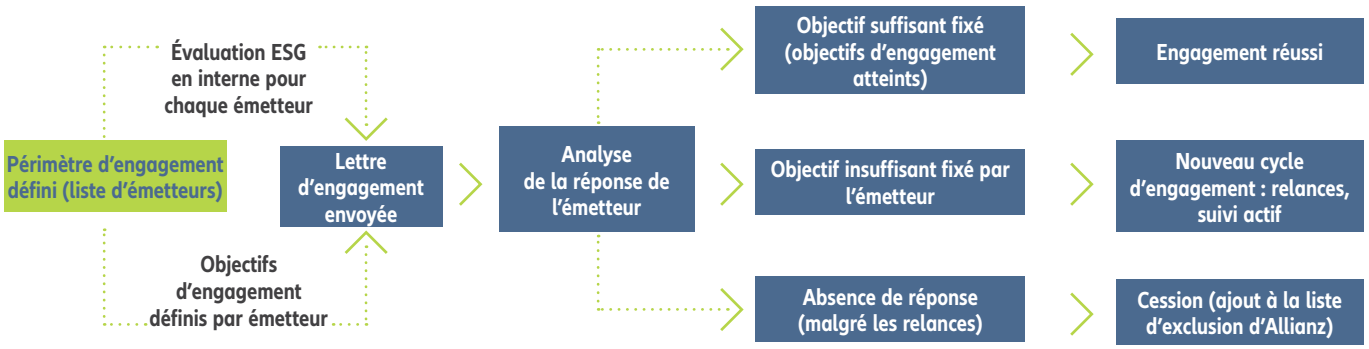

Fig. 5 *Processus d'engagement (simplifié)*

L'influence d'Allianz France n'a cependant pas autant de poids pour l'engagement avec des émetteurs souverains qu'avec des émetteurs corporate. Néanmoins, Allianz France cherche des moyens d'impliquer ces émetteurs en identifiant les opportunités d'engagement collaboratif.

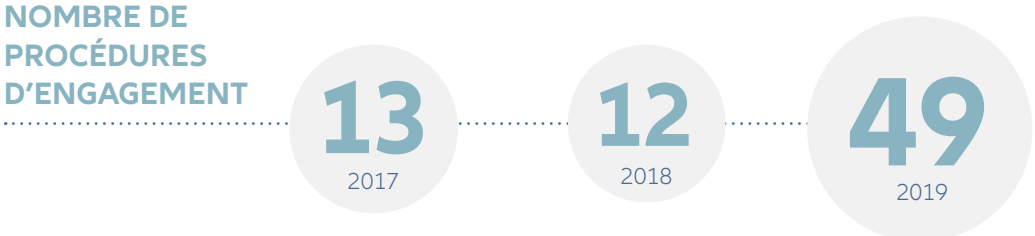

Fig. 6 *Engagements ESG du groupe Allianz*[10]

(10) Pour plus de statistiques sur l'engagement ESG du groupe Allianz, consultez le rapport de développement durable du groupe Allianz : https://www.allianz.fr/content/dam/onemarketing/azfr/common/marque/pdf/RDD_ALLIANZ_2020_1-07.pdf.

Communication client

Nous sommes conscients du mécanisme de l'offre et de la demande dans le domaine ESG, ce qui signifie que, d'une part, nous essayons toujours d'échanger avec nos clients, afin de comprendre leurs attentes en matière de développement durable, de manière à améliorer/adapter nos produits à leurs attentes et besoins. D'autre part, nous communiquons activement avec nos clients sur notre approche et nos efforts ESG lors de réunions client et envisageons d'ajouter des composantes ESG dans nos brochures de présentation produit, afin de sensibiliser les clients et stimuler la demande en produits ESG.

Allianz travaille en collaboration avec des gestionnaires d'actifs pour lesquels les risques et opportunités ESG sont au cœur des activités d'investissement.

Investissement à impact

La troisième forme va plus loin : l'investissement à impact qui, grâce à la prise en compte des critères ESG, engendre **parallèlement à des retours financiers au taux du marché, des impacts environnementaux et/ou sociaux positifs et mesurables.**

Chez Allianz France, l'investissement à impact c'est investir dans des opportunités ayant pour intention claire d'améliorer des aspects sociaux, environnementaux et sociétaux, tout en garantissant un retour financier positif. De manière générale, ces impacts doivent être mesurables (KPI) et transparents (reporting périodique).

L'investissement à impact porte traditionnellement sur des classes d'actifs non liquides. Pour Allianz France, l'investissement à impact est un investissement dans des opportunités. Il peut s'agir d'actifs liquides ou non liquides, qui recherchent des avantages sociaux et/ou environnementaux, parallèlement à des retours financiers aux taux du marché, à condition que la définition ci-dessus soit respectée.

Ainsi, les actions et les obligations cotées font également partie intégrante de notre stratégie d'investissement à impact, s'il est possible de prouver que de potentiels bénéfices nets proviennent de l'activité sous-jacente et de mesurer et enregistrer des KPI. Dans tous les cas, seuls les impacts répondant à ces critères font l'objet de rapports.

Notre stratégie d'investissement à impact est basée sur trois étapes obligatoires : intentionnalité, mesurabilité et suivi.

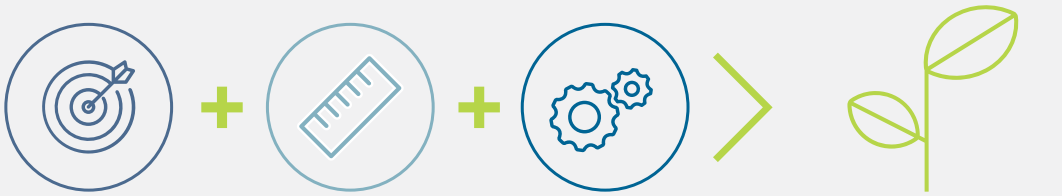

Fig. 7 *Principes de l'investissement à impact (source : Allianz France)*

Intentionnalité : consiste à définir les objectifs que nous souhaitons atteindre grâce à nos pratiques d'investissement. Ceux-ci peuvent être liés à des objectifs environnementaux, comme l'atténuation du changement climatique, la protection de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'air, etc. Sur le plan social, nous fixons des objectifs liés à l'accès à l'éducation, à la santé, à l'alimentation, à l'accès à une énergie propre et au logement. Dans ce domaine, nous concentrons nos efforts sur les bénéficiaires ayant le plus besoin de ces impacts (populations de zones reculées, familles à faible revenu, minorités, personnes en situation de handicap, sous-scolarisées, etc.).

Mesurabilité : nous cherchons des indicateurs clés de performance mesurables, clairs et comparables dans le temps. Ces KPI nous permettent de suivre l'impact réel de nos investissements et peuvent être d'ordre environnemental (par ex. émissions de CO_2 évitées, hectares de terres restaurées, amélioration de la qualité de l'air, etc.) ou social (par ex. nombre d'écoles ou d'hôpitaux construits, nombre de nouveaux bénéficiaires ayant accès à une énergie propre, projets de logements sociaux réalisés, etc.).

Suivi : une fois les investissements réalisés, nous suivons la performance de chaque catégorie de projet afin d'évaluer là où nos financements ont eu le plus d'impact et ainsi définir de futurs projets et tirer des leçons de nos pratiques d'investissement.

Encadré 4 *L'investissement à impact en pratique*

Conformément à notre méthode d'allocation en matière d'empreinte carbone, nous nous attribuons l'impact de l'ensemble des entreprises dans lesquelles nous investissons proportionnellement à notre part d'investissement (par ex., si notre investissement total dans un projet s'élève à 5 %, nous indiquons avoir contribué à exclusivement 5 % de l'impact de ce projet).

Notre stratégie d'investissement à impact est axée sur les fonds de private equity, les fonds obligataires et les fonds d'impact, avec des objectifs clairs et mesurables. Voici quelques exemples d'investissements à impact réalisés en 2019.

Exemple 1 : Citizen Capital Impact Initiative

Notre stratégie d'investissement à impact se reflète dans la participation d'Allianz France au fonds Citizen Capital Impact Initiative (CKI2), dédié au financement de start-ups et PME dotées d'objectifs environnementaux et/ou sociaux clairs et quantifiables.

Dans le cadre de ses activités, CKI2 a investi dans R-PUR, une entreprise spécialisée dans la sensibilisation à la qualité de l'air[11] et la fabrication de masques de protection capables de filtrer 99 % des particules à l'origine de problèmes de santé et de taux de mortalité plus élevés dans les grandes agglomérations. L'application développée par R-PUR permet aux utilisateurs d'obtenir des informations en temps réel sur la qualité de l'air à proximité et de suivre leur temps d'exposition aux nanoparticules (PM 10, PM 2,5, PM 0,05) à l'origine de problèmes de santé. En 2019, R-PUR a vendu plus de 7 000 masques et a sensibilisé ses utilisateurs grâce à son application mobile, avec un trafic mensuel de 2 900 utilisateurs fin 2019. En réponse à la pandémie de Covid-19, R-PUR a adapté sa capacité de production, avec l'objectif de fabriquer entre 1 et 2 millions de masques certifiés CE à usage médical ou général.

Nous avons également investi dans Lalilo, une entreprise qui conçoit et commercialise une plateforme d'e-learning pour les élèves. Grâce à son algorithme d'intelligence artificielle, la plateforme est un complément au travail de l'enseignant, qui permet d'identifier les difficultés de lecture et d'adapter le programme d'apprentissage de chaque enfant utilisant le service. En 2019, la plateforme a offert des solutions gratuites et premium à plus de 500 000 classes aux États-Unis et en France. Dans le cadre de l'engagement de l'entreprise à faciliter l'accès à l'éducation, Lalilo a offert son service premium aux parents de ces pays pendant la crise du Covid-19. La plateforme comptait 640 000 enfants actifs et 60 000 enseignants au premier trimestre 2020.

Exemple 2 : Fonds Land Degradation Neutrality (LDN)

Nous faisons également la promotion de l'investissement à impact grâce à notre participation à des fonds comme le fonds LDN de Mirova. Créé en 2018, le fonds LDN de Mirova offre un financement à long terme aux projets de gestion durable des terres dans le monde (notamment dans les pays ACP, en Asie et en Amérique latine). Ce fonds cible les projets d'agriculture et de foresterie durables afin de contribuer de manière significative à la neutralité en termes de dégradation des terres, telle que définie par la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification. Les objectifs fixés sont de nature environnementale et sociale, notamment la séquestration de 35 millions de tonnes d'équivalent CO_2 et la création ou le soutien de 100 000 emplois, principalement dans les zones rurales de pays en développement, afin d'aider les populations à sortir de la pauvreté.

Exemple 3 : Fonds Impact Green Bond

Dans l'intention d'accroître nos investissements visant à atténuer le changement climatique, nous avons travaillé en collaboration avec Allianz Global Investors (AGI) en 2019 afin de lancer un fonds d'impact dédié aux obligations vertes, Impact Green Bond (dont la part d'investissement pour Allianz France atteint 100 %). La stratégie de ce fonds est d'investir dans des instruments obligataires ayant un impact environnemental positif et respectant les programmes de certifications et normes de renommée internationale (les Green Bond Principles et/ou la Climate Bonds Initiative). Le premier montant d'investissement s'élève à 50 millions d'euros, un chiffre que nous souhaitons doubler en 2020.

La publication d'un rapport d'impact annuel par AGI permet de suivre la performance d'impact de ce fonds en termes de bénéfices environnementaux. Étant donné la forte concentration du fonds sur des obligations liées à l'énergie renouvelable (39 %), au transport propre (19 %), à l'efficacité énergétique (13,6 %) et aux bâtiments écologiques (12,7 %), la quantité d'émissions de CO_2 évitées a été choisie comme KPI commun. Basé sur le regroupement des informations publiques figurant dans chaque rapport d'impact de l'émetteur, notre investissement dans le fonds Allianz Impact Green Bond a contribué à éviter au moins 2 023 tonnes d'émissions de CO_2[12] au cours de l'année.

(11) En 2016, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 91 % de la population mondiale vivait dans des zones où la pollution de l'air dépassait les seuils recommandés, causant ainsi 4,2 millions de décès prématurés.
(12) Les chiffres d'impact sont calculés pour l'ensemble du fonds. Les données sont calculées pour les obligations vertes comprises dans le portefeuille depuis sa date de lancement jusqu'à fin 2019, les rapports disponibles ou impacts attendus étant publiés par l'émetteur (49 % du fonds). Les obligations sans rapport disponible ou impacts attendus publiés par l'émetteur ne sont pas incluses. Les chiffres d'impact sont à titre indicatif et ne reflètent pas nécessairement l'impact exact du fonds dans son ensemble.

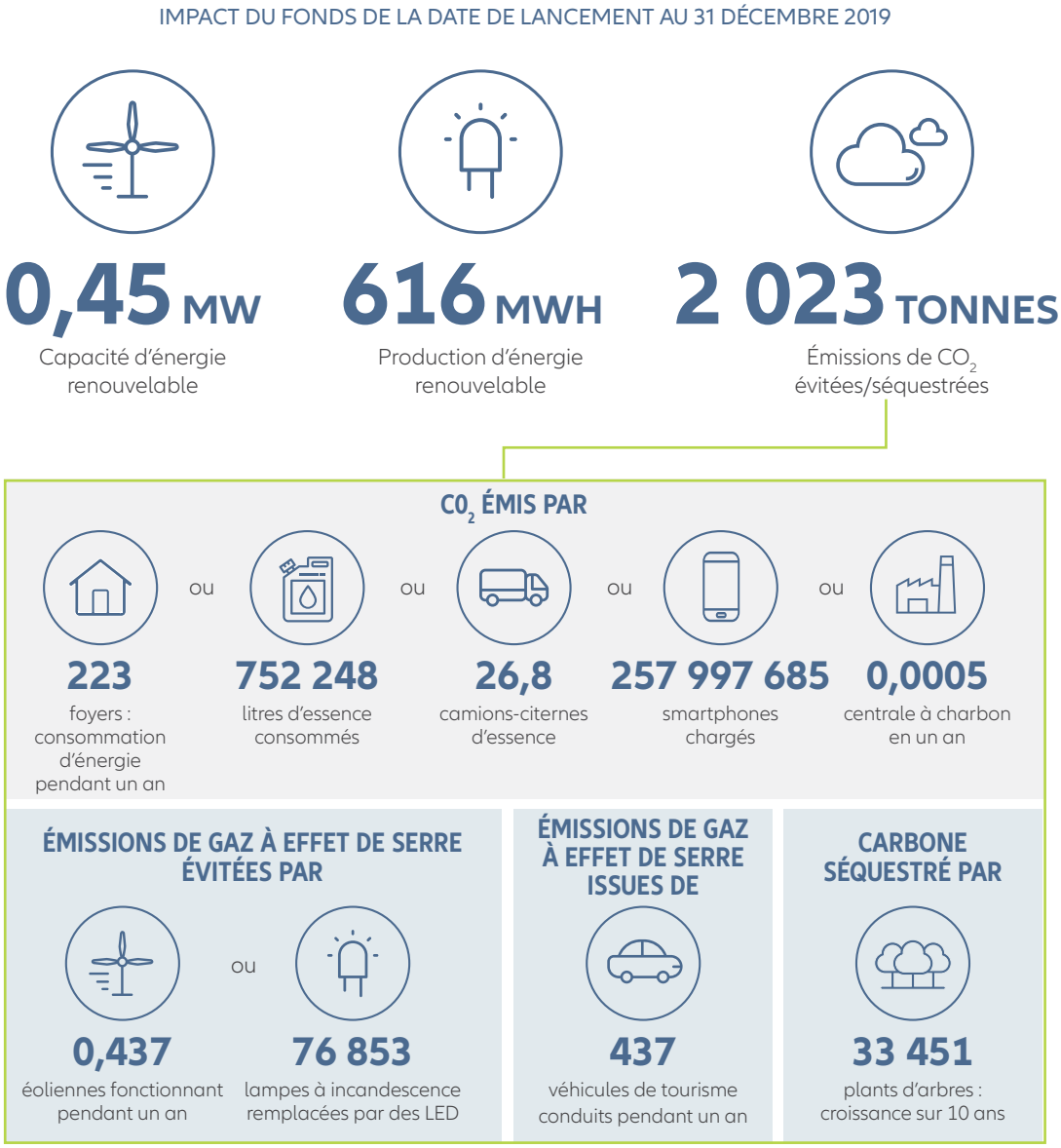

Fig. 8 *Indicateurs d'impact du fonds Allianz France dédié aux obligations vertes (source : Allianz Global Investors)*

En matière d'impact environnemental, ou d'investissement vert, le volume total investi fin 2019 s'élève à 4,1 milliards d'euros.

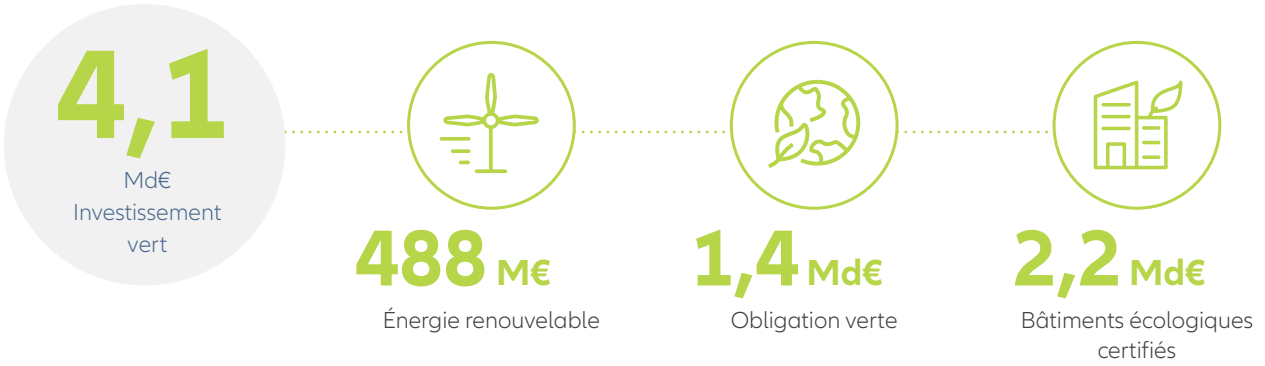

Fig. 9 *Investissement vert (fin 2019)*

Grâce à notre approche ESG déclinée sous trois formes, nous généralisons l'ESG au sein de la gestion des investissements d'Allianz France : plus d'ESG pour de meilleures pratiques ESG. En d'autres termes, nous approfondissons la compréhension des questions et défis ESG et améliorons nos pratiques ESG dans le temps.

ALLIANZ FRANCE STRATÉGIE RELATIVE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE – CARBON SMART

En janvier 2020, la Banque des règlements internationaux (BRI) a publié un rapport[13], soulignant le fait que le changement climatique est un risque de type « cygne vert ». Cette notion se fonde sur le concept de cygne noir développé par Nassim Nicholas Taleb, qui désigne un événement inattendu aux conséquences extrêmes et que l'on ne peut expliquer qu'a posteriori.

(13) The Green Swan – Central banking and financial stability in the age of climate change https://www.bis.org/publ/othp31.pdf

Selon la BRI, le changement climatique entraînera certainement des bouleversements complexes, difficiles à anticiper, correspondant à la description ci-dessus. Alors que les conséquences climatiques s'aggravent et que des points de non-retour dans le système terrestre sont franchis, les gouvernements et le secteur privé risquent de se précipiter pour réagir, potentiellement de manière chaotique et économiquement préjudiciable. Le cygne vert du changement climatique pourrait ainsi causer des événements extrêmes, d'importantes pertes financières et, peut-être, la prochaine crise systémique.

L'actuelle crise de la COVID-19 illustre d'ailleurs clairement la manière dont des risques entraînant des perturbations à l'extérieur du système financier peuvent se répercuter sur les marchés et dans l'économie. Elle souligne également l'importance de la préparation au sein des institutions financières. Dans une certaine mesure, il s'agit d'un galop d'essai pour les risques climatiques.

En tant qu'investisseur, nous devons par conséquent identifier et évaluer les conséquences matérielles du risque climatique pour les entreprises dans lesquelles nous investissons, afin de parvenir à la décarbonisation de notre portefeuille. Cela qui implique de « *verdir* » nos actifs et de *réduire leur intensité carbone*, de nous concentrer sur des entreprises offrant des solutions répondant aux besoins actuels ainsi que sur des projets de transition. Le tout concerne aussi bien nos investissements existants que les nouveaux. Vous trouverez ci-dessous une illustration schématique de notre stratégie de décarbonisation.

Plus largement, en tant qu'investisseur, nous devons créer une stimulation efficace (via nos investissements, notre engagement d'entreprise, notre transparence et notre soutien envers la politique publique) qui porte progressivement l'ensemble de l'économie vers la neutralité carbone et nous permette parallèlement de mettre en œuvre une **transition ordonnée**, l'un des quatre scénarios possibles selon le Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS)[14].

Allianz s'engage à suivre une voie d'investissement qui limite le réchauffement climatique à 1,5 °C.

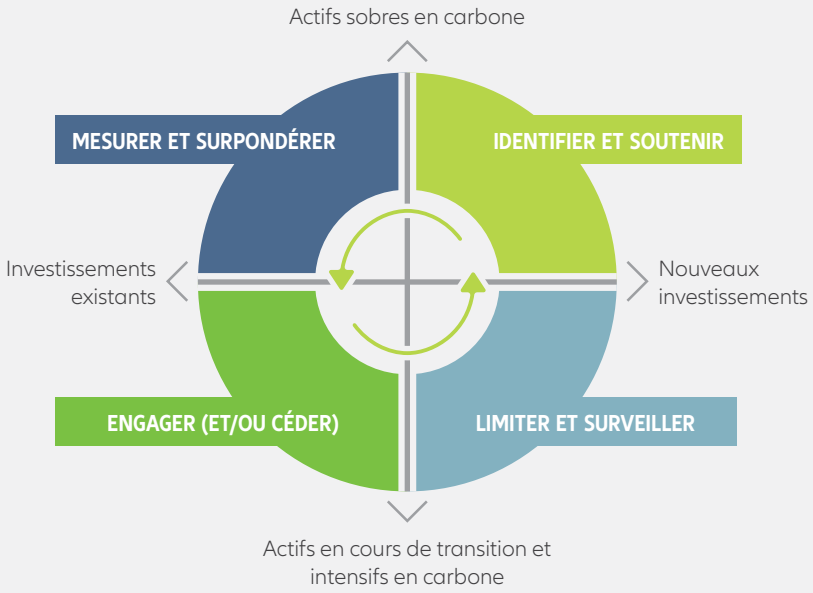

Fig. 10 *Stratégie de décarbonisation (source : Allianz France)*

Stratégie Carbon Smart étape par étape

Nous avons développé une stratégie relative au changement climatique, appelée **Carbon Smart.** Il s'agit d'une triple boucle qui s'articule autour de trois piliers : l'identification, l'évaluation et la gestion, chaque pilier contribuant au suivant. Globalement, cette stratégie nous sert à la fois de feuille de route et de liste de contrôle pour faire face aux risques et opportunités liés au climat, qui évoluent avec le temps.

(14) Voir page 30 du rapport NGFS Macroeconomic and financial stability https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2019/08/19/ngfs-report-technical-supplement_final_v2.pdf

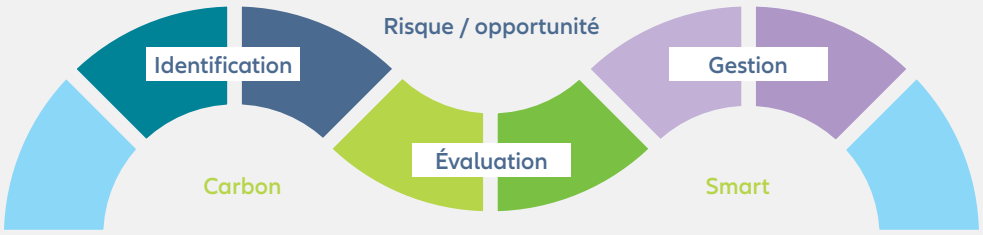

Fig. 11 *Cadre Carbon Smart (source : Allianz France)*

Première étape : identification

Le changement climatique possède deux facettes : il comporte des risques importants, mais aussi des opportunités. Les risques sont liés aux coûts potentiels, tandis que les opportunités sont associées aux bénéfices potentiels.
Nous identifions aussi bien les facteurs de risques que d'opportunités.

Réagir face au changement occasionnera un certain coût que la société portera. Mais nous sommes convaincus que ne rien faire lui en coûtera bien plus...

Réagir face au changement occasionnera un certain coût que la société portera. Mais nous sommes convaincus que de ne rien faire lui en coûtera bien plus... En définitive, les avantages économiques liés à l'atténuation du changement climatique et à notre adaptation à celui-ci surpassent largement les coûts, en termes de dommages évités, de croissance supplémentaire obtenue grâce à de nouveaux investissements et de nouvelles infrastructures, et à la prospérité favorisée par l'innovation technologique.

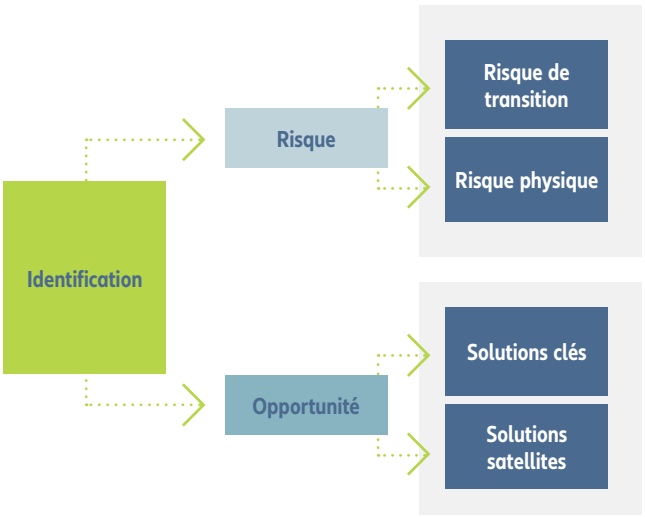

Fig. 12 *Carbon Smart – Étape 1 : identification (source : Allianz France)*

Il existe deux risques liés au climat :

- Risque de transition : risques auxquels les investisseurs sont confrontés alors que l'économie mondiale évolue vers une trajectoire 2 °C ou inférieure. Cela comprend des aspects liés au cadre réglementaire et juridique (par ex. durcissement des normes d'émissions, modification des subventions et taxes), au marché et à l'économie (par ex. augmentation du coût des matières premières), à la technologie (par ex. progrès en stockage de l'énergie ou en efficacité énergétique qui affaiblissent les modèles économiques existants), ainsi qu'à la réputation et à la société civile (par ex. évolution des préférences des clients).
- Risque physique : risques résultant de l'exposition à des impacts physiques directement causés par le changement climatique. Il s'agit de risques graves (par ex. gravité accrue de phénomènes météorologiques extrêmes : cyclones, inondations) et de risques chroniques (par ex. changement des régimes de précipitations, élévation du niveau de la mer).

Les différents secteurs doivent jouer des rôles distincts dans la transition vers une économie sobre en carbone, selon les caractéristiques de leur activité et leur profil d'émissions. La production et la consommation d'énergie représentant les deux tiers des émissions totales de gaz à effet de serre dans le monde, nous sommes convaincus que le secteur de l'énergie est la clé de la transition vers une économie sobre en carbone. En ce sens, nous avons divisé les opportunités climatiques en deux catégories :

- Solutions clés : solutions sobres en carbone dans le secteur de l'énergie, comme l'éolien terrestre, le solaire photovoltaïque, les lampes à LED.
- Solutions satellites : solutions sobres en carbone dans des secteurs non liés à l'énergie, comme le traitement optimisé des déchets, l'agriculture et le reboisement durables.

Étape 2 : évaluation

Une évaluation utile est à la fois une science et un art : elle est aussi bien quantitative que qualitative. Grâce à notre expertise en interne et à nos partenariats avec des organismes de recherche externes, nous cherchons à développer deux grands types d'analyses au niveau de l'émetteur et du portefeuille :

- Instantanée : analyse de la situation passée et/ou actuelle, par ex. empreinte carbone, part d'actifs verts/marron.
- Prévisionnelle : estimations basées sur des scénarios, par ex. stress test climatique, contrôle de l'alignement du portefeuille.

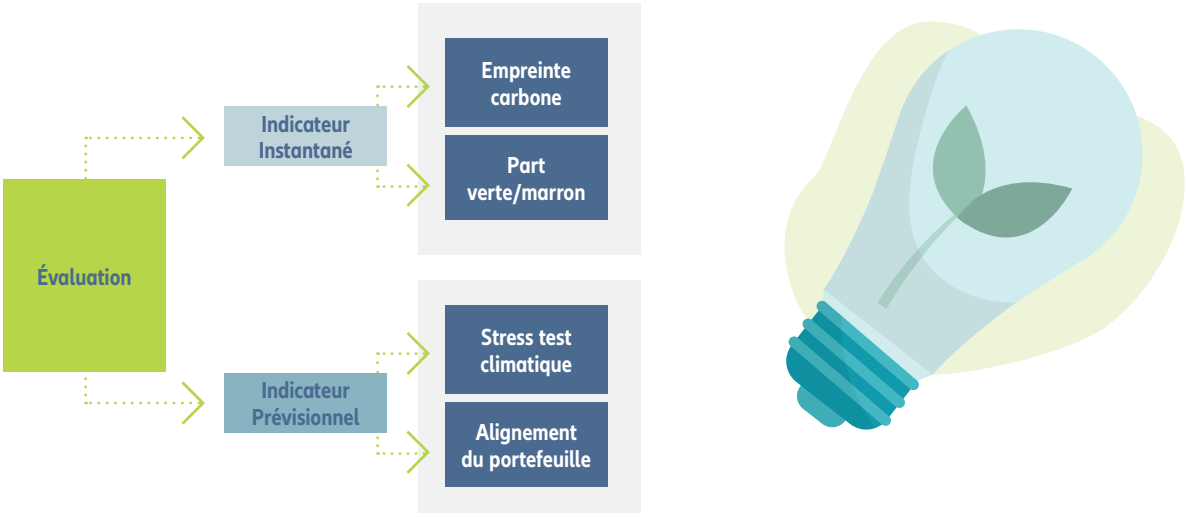

Fig. 13 *Carbon Smart – Étape 2 : évaluation (source : Allianz France)*

Encadré 5 *Analyse des scénarios climatiques[15] – Raisons et causes*

Raisons : bien que mesurer les risques financiers issus du changement climatique soit une tâche complexe, puisqu'elle implique d'évaluer l'effet de plusieurs scénarios climatiques avec différentes conséquences physiques et de transitions et ce sur plusieurs dizaines d'années, chez Allianz France, nous cherchons en permanence de nouveaux outils et approches, tout particulièrement en matière de stress test et d'analyse de scénarios, afin de mesurer et comprendre ces risques.

D'un point de vue technique, les stress test et analyses de scénarios ne sont pas identiques, comme illustré ci-dessous. Cependant, pour plus de commodité, le présent rapport utilise ces deux termes de manière interchangeable.

En introduction à ce chapitre, nous avons évoqué la notion de changement climatique en tant que « cygne vert », source de risque structurel. Par nature, l'anatomie d'un cygne vert ne peut pas être complètement connue à l'avance. Il peut être possible d'anticiper les types d'événements susceptibles de déclencher une cascade de risques catastrophiques et les façons dont leurs impacts peuvent se répercuter sur les marchés, le long des chaînes d'approvisionnement et par-delà les frontières, mais la manière dont les choses se dérouleront véritablement est pour l'essentiel imprévisible. La complexité, les interdépendances et les incertitudes sont trop importantes.

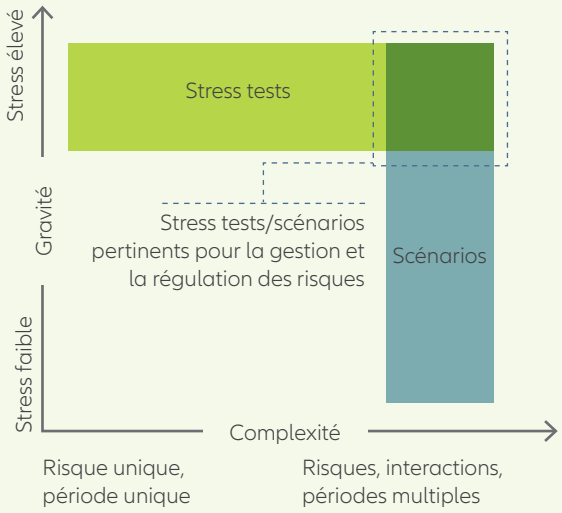

Fig. 14 *Stress test et analyse de scénario (source : International Actuarial Association)*

Il est néanmoins possible d'émettre des hypothèses raisonnables, aussi appelées analyses de scénarios, sur les types de crises qui pourraient apparaître avec le réchauffement climatique.

En d'autres termes, comme l'indique le célèbre aphorisme statistique « tous les modèles sont faux, mais certains sont utiles », bien que les modèles climatiques sous-jacents ne reflètent pas précisément les risques

(15) Le présent rapport comprend trois ensembles de scénarios climatiques / stress tests différents : Earnings at risk avec un prix du carbone aligné sur un scénario 2 °C, Forecast Policy Scenario de l'Inevitable Policy Response et stress test climatique de la Banque d'Angleterre. Les deux premiers sont abordés à la section 3.3 et le dernier à la section 3.5.

économiques et financiers liés au climat, ils offrent tout de même une **direction** pour nos prises de décisions d'investissement.

Causes : les deux catégories de risques climatiques sont interdépendantes, étant donné que plus le niveau de transition est élevé, plus les risques physiques sont bas, et inversement. De nombreux scénarios climatiques s'attachent à modéliser individuellement soit le risque de transition, soit le risque physique. Certains essaient de les modéliser en parallèle et en saisissent leurs interactions éventuelles.

Les scénarios portant sur le risque de transition modélisent différentes voies d'évolution pour les activités économiques générant d'importantes quantités de gaz à effet de serre, comme la production d'énergie, la production industrielle et le transport. Les risques liés à la réglementation, à la technologie, au marché et à la réputation sont des exemples de risques de transition. Ils sont souvent définis selon un niveau de réchauffement prédéterminé.

Les scénarios portant sur le risque physique examinent les changements sur le climat, notamment des variables telles que la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer et la modification de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques extrêmes, comme les sécheresses ou les tempêtes. Ces variables peuvent avoir des conséquences sur les investissements, directement par une détérioration ou une perte des actifs, ou indirectement par les effets causés sur la fiabilité ou les coûts de la chaîne d'approvisionnement (comme la flambée des prix de certains produits en raison de la sécheresse).

Outre ses conséquences directes, le changement climatique peut également multiplier les risques, aggravant les difficultés existantes, comme les pénuries d'eau ou de nourriture, la pollution ou les tensions géopolitiques.

Étape 3 : gestion

En tant qu'investisseur, l'investissement et l'engagement sont les deux principales options de gestion en termes d'action sur le climat :

- Investissement : en matière de changement climatique, nous cherchons à investir à la fois dans l'atténuation (réduction des émissions) et dans l'adaptation (aux conséquences du changement climatique).
- Engagement : nous envisageons l'engagement au sens large du terme, c'est-à-dire comme une communication efficace et constructive avec différentes parties prenantes, notamment les émetteurs, les gestionnaires d'actifs, la société civile et les législateurs.

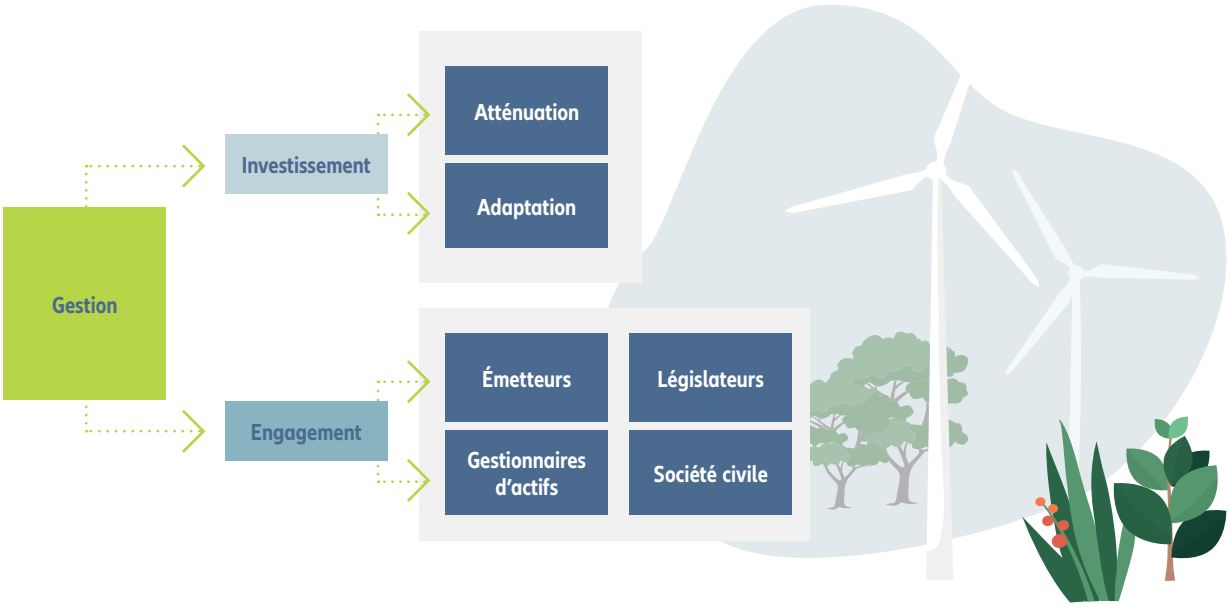

Fig. 15 *Carbon Smart – Étape 3 : gestion (source : Allianz France)*

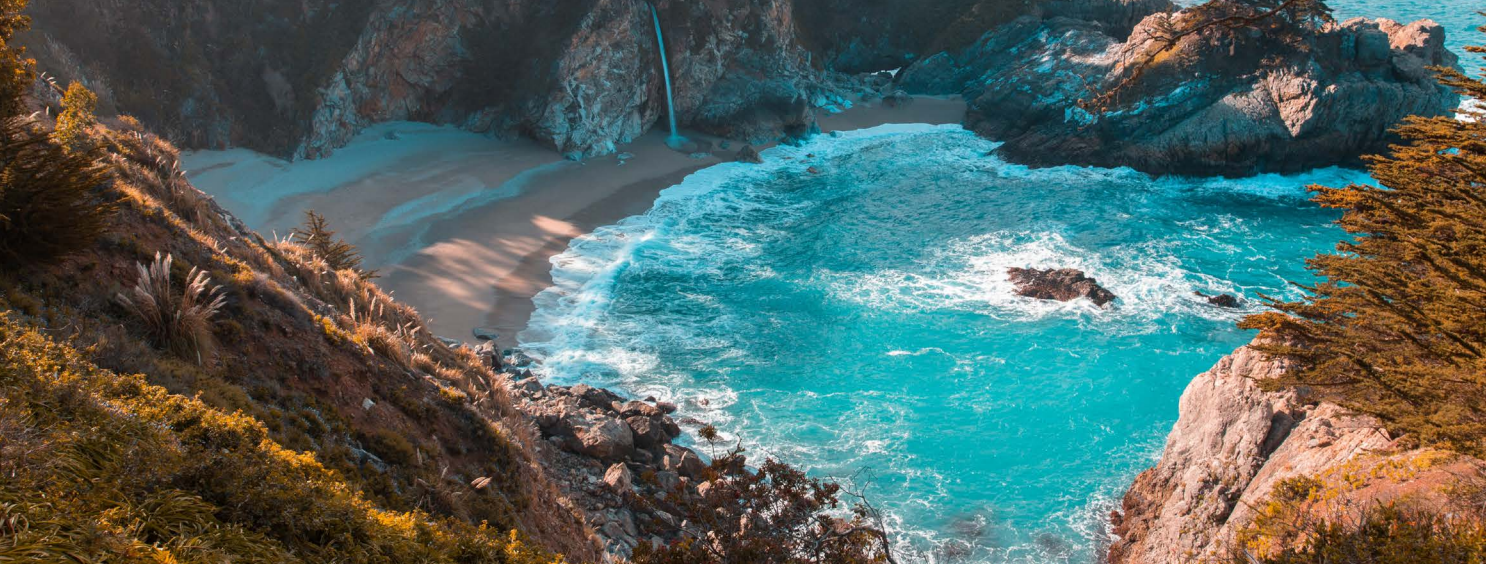

Mesure de l'empreinte carbone

La mesure de notre empreinte carbone 2019 couvre une valeur de portefeuille totale s'élevant à 64 milliards d'euros, avec les classes d'actifs suivantes : actions, obligations d'entreprise, obligations souveraines, infrastructures et énergies renouvelables et immobilier[16].

La couverture de portefeuille a augmenté de 5 % par rapport à l'exercice précédent (61 milliards d'euros), principalement en raison d'une plus grande transparence sur les données relatives à certains actifs.

Pour toutes les classes d'actifs, à l'exception de l'immobilier, nous mesurons l'empreinte carbone de notre portefeuille à l'aide de deux indicateurs principaux :

L'indicateur « Émissions financées » est pertinent lorsque l'on examine l'impact de nos investissements sur le monde réel.

Émissions carbone par million d'euros investi, également appelé « **Émissions financées** ». Cet indicateur donne une empreinte carbone normalisée du portefeuille par million d'euros investis. Il répond à la question « quelle quantité d'émissions carbone les entreprises ont-elles émise, pour chaque million d'euros que nous investissons ? ». L'indicateur « Émissions financées » est pertinent lorsque l'on examine l'impact de nos investissements sur le monde réel. Le calcul est le suivant :

$$\text{Empreinte carbone du portefeuille par € investi} = \frac{\sum_{i=1}^{n} \frac{\text{Investissement en €}_i}{\text{Valeur d'entreprise de l'émetteur}_i} \times \text{Émissions de l'émetteur}_i}{\text{Valeur de marché du portefeuille}}$$

Intensité carbone moyenne pondérée, également appelée « **Exposition carbone** ». Cet indicateur répond à la question « quelle est l'exposition de notre portefeuille aux entreprises à fortes émissions carbone ? ». Il s'agit du principal indicateur recommandé par la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures). L'indicateur « Exposition carbone » donne aux propriétaires d'actifs des informations sur les risques potentiels liés à la transition vers une économie sobre en carbone (risque de transition). Le calcul est le suivant :

$$\text{Intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille par rapport au revenu} = \sum_{i=1}^{n} \text{Poids du portefeuille}_i \times \frac{\text{Émissions de l'émetteur}_i}{\text{Chiffre d'affaires de l'émetteur}_i}$$

Pour les investissements immobiliers, l'intensité physique – **Émissions carbone par mètre carré** – est l'indicateur utilisé afin de refléter au mieux les caractéristiques réelles des actifs et de s'aligner sur les méthodes de définition d'objectifs de la SBTi[17].

(16) Immobilier, comprenant les investissements directs, les hypothèques et les fonds.
(17) La SBTi for financial institutions (SBT-FI) est une initiative en cours à laquelle Allianz France participe. La méthode de définition d'objectifs proposée pour la classe d'actifs immobiliers est l'approche de décarbonisation sectorielle (SDA), axée sur l'intensité physique basée sur les émissions.

› Résultats de l'empreinte carbone[18] :

Émissions carbone par M€ investi (tCO2e/M€)	Portefeuille 2017	Portefeuille 2018	Portefeuille 2019	Tendance sur 3 ans	Comparaison portefeuille 2019 vs benchmark
Actions	121	157	138		-76
Obligations d'entreprise	194	159	149		-4
Obligations souveraines	265	441	570		-40
Infrastructures et énergies renouvelables	100	140	149		-
Agrégat	312	200	287		-

Intensité carbone moyenne pondérée (tC02e/M€)	Portefeuille 2017	Portefeuille 2018	Portefeuille 2019	Tendance sur 3 ans	Comparaison portefeuille 2019 vs benchmark
Actions	201	194	222		-58
Obligations d'entreprise	310	229	248		41
Obligations souveraines	273	275	446		-36
Infrastructures et énergies renouvelables	69	85	85		-
Agrégat	382	254	311		-

Fig. 16 *Empreinte carbone – Indicateurs d'intensité monétaire[19] (source : Trucost)*

L'augmentation de l'intensité carbone en 2019 dans certains des résultats indiqués ci-dessus s'explique principalement par une hausse importante des émissions des obligations souveraines[20], due en grande partie à un nombre d'obligations souveraines couvertes par l'analyse de l'empreinte carbone plus important, notamment pour les marchés émergents.

On constate que, lorsqu'elles sont mesurées par différents indicateurs d'intensité, les tendances ne sont pas exactement identiques, ce qui mène à des interprétations différentes quant à la performance carbone au niveau du portefeuille.

(18) L'agrégat d'Allianz France comprend les portefeuilles suivants : actions, obligations d'entreprise, obligations souveraines et infrastructures et énergies renouvelables.
Les benchmarks utilisés pour les actions, obligations d'entreprise et obligations souveraines sont des benchmarks traditionnels, de manière à pouvoir comparer la performance carbone du portefeuille avec une situation « business as usual ». Aucun benchmark n'est utilisé pour les infrastructures et énergies renouvelables. Pour des raisons de cohérence, le benchmark agrégat n'est plus utilisé pour la comparaison, car il n'inclut pas les infrastructures et énergies renouvelables.
Dans les statistiques relatives à l'empreinte carbone figurant dans le présent rapport, certains chiffres historiques ont été corrigés afin d'assurer la cohérence des catégories d'émissions. Pour les portefeuilles de toutes les classes d'actifs, sauf l'immobilier, les données sous-jacentes sont les émissions de catégorie 1 + les émissions indirectes de premier niveau ; pour l'immobilier, les émissions des catégories 1 et 2 sont incluses.
Il est à noter que le portefeuille 2019 possède le périmètre le plus large, incluant les données en transparence des fonds, ce qui n'est pas le cas pour les données 2018 et 2017. En termes relatifs (intensité carbone), les résultats ne sont pas totalement comparables.
(19) Dans l'analyse de tendance sur 3 ans, la valeur la plus élevée est indiquée en jaune, tandis que la plus faible est indiquée en vert. Dans la comparaison avec le benchmark, une valeur négative (positive) indique que l'intensité carbone du portefeuille est plus faible (plus élevée) que celle de son benchmark.
(20) Pour de plus amples informations sur notre approche en matière d'obligations souveraines, consultez l'encadré 6.

À cet égard, l'utilisation des émissions absolues comme base de comparaison permettrait aux propriétaires d'actifs de mieux comprendre la trajectoire de décarbonisation de leur portefeuille, même si cette méthode a l'inconvénient de ne pas tenir compte de l'effet de taille. Nous sommes en cours de réflexion sur une méthodologie d'attribution, en tant qu'investisseur, des émissions générées par les entreprises dans lesquelles nous investissons, dans différentes classes d'actifs. Nous prévoyons à l'avenir de communiquer les chiffres des émissions absolues.

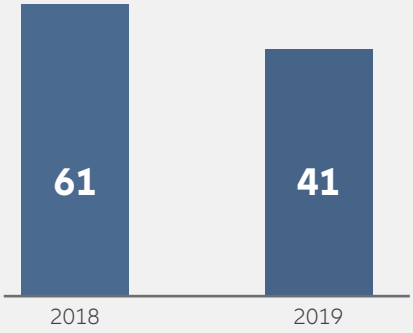

IMMOBILIER – COMPARAISON D'UNE ANNÉE SUR L'AUTRE

Baisse de 33 % de l'intensité carbone physique

Intensité carbone (kg CO_2e/m^2)

Fig. 17 *Empreinte carbone – Intensité physique (source : EcoAct)*

Pour l'immobilier, l'approche géographique est utilisée en ce qui concerne la consommation d'énergie. Cela qui signifie que les émissions sont calculées à l'aide du facteur d'émission de l'électricité de chaque pays, même si l'actif achète des certificats d'énergie verte. Cela conduit à une surestimation des émissions des actifs d'Allianz France, puisque pour tous ses actifs immobiliers, l'électricité achetée directement par Allianz France est 100 % renouvelable (par ex. éolien, solaire) depuis fin 2015.

Encadré 6 *Mesure de l'empreinte carbone – Note méthodologique*

La mesure de l'empreinte carbone est à la base de nombreuses analyses plus complexes, mais ce n'est pas en soi un indicateur simple. Lorsque nous communiquons nos statistiques de mesure de l'empreinte carbone, nous devons tenir compte des éléments suivants :

Choix des catégories d'émissions d'entreprise : catégorie 1 + émissions indirectes de premier niveau

Le Greenhouse Gas Protocol (GHGP) fournit les normes comptables les plus utilisées dans le monde pour les émissions de gaz à effet de serre. Selon sa définition, il existe trois catégories d'émissions (ou scopes) :

- Catégorie 1 (scope 1) : émissions directes de sources détenues ou contrôlées par l'entité déclarante.
- Catégorie 2 (scope 2) : émissions indirectes issues de la consommation d'électricité, de chaleur et de vapeur achetées.
- Catégorie 3 (scope 3) : autres émissions indirectes issues des activités de l'entreprise déclarante, mais provenant de sources détenues ou contrôlées par d'autres organisations, y compris les entreprises en amont et en aval de la chaîne de valeur (fournisseurs, distributeurs, utilisation du produit, etc.).

La mesure des émissions de catégorie 3 représente un travail considérable, mais elle est essentielle : selon le World Resources Institute, pour de nombreuses entreprises, les émissions de catégorie 3 représentent plus de 70 % de leur empreinte carbone.

En théorie, en tant qu'investisseur, il serait préférable de connaître l'ensemble du périmètre des émissions du portefeuille/de l'émetteur. Cependant, étant donné le niveau insuffisant de données communiquées par les entreprises actuellement ainsi que les différentes techniques d'estimation utilisées sur le marché (source d'incohérences), nous avons choisi pour notre reporting d'utiliser les émissions de la catégorie 1 + les émissions indirectes de premier niveau, ces dernières, incluant la catégorie 2 et une partie de la catégorie 3, correspondant aux émissions des fournisseurs directs (électricité, compagnies aériennes, équipements, alimentation, etc.).

L'utilisation des émissions indirectes de premier niveau comporte en effet trois avantages :

- Il s'agit du périmètre pour lequel les entreprises sont les plus transparentes dans leurs publications de données ;
- Il comprend la partie de la catégorie 3 sur laquelle les entreprises ont une influence. Les entreprises peuvent réduire l'empreinte de leurs fournisseurs directs via leur politique d'achat (critères de sélection des fournisseurs) ;
- Il s'aligne totalement sur le compte de résultat de l'entreprise : toutes les dépenses (liées aux achats) sont prises en compte.

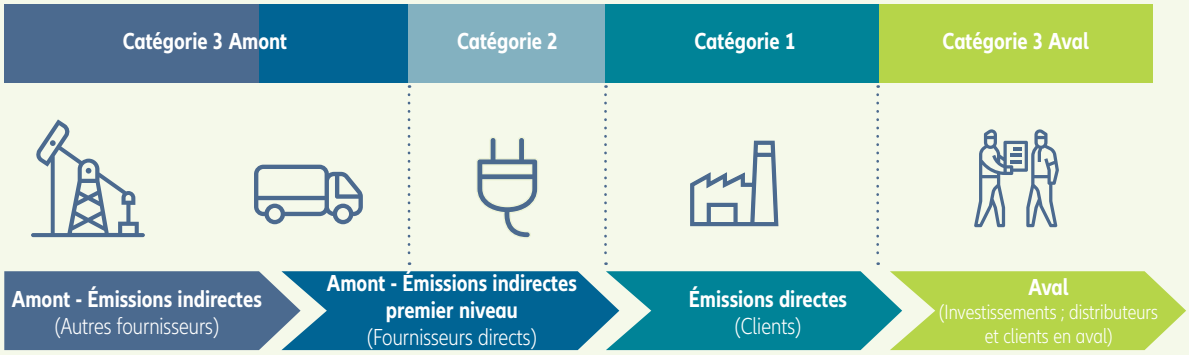

Fig. 18 *Catégories d'émissions (source : Trucost)*

Quelle approche utiliser pour les obligations souveraines : production ou consommation ?

Actuellement, la comptabilisation basée sur la production – émissions générées sur le lieu de production, c'est-à-dire les émissions physiquement produites, principalement par la combustion de carburants fossiles (charbon, gaz naturel et pétrole) pour l'énergie et le transport, sur le territoire d'un État – est la méthode de comptabilisation adoptée par la CCNUCC. Toutefois, les inquiétudes soulevées par ses limites à prendre en compte les émissions générées dans le cadre d'échanges internationaux ont entraîné une multiplication d'appels à changer d'approche ou à l'associer à d'autres. Jusqu'à présent, c'est la comptabilisation basée sur la consommation qui semble être l'alternative la plus prometteuse, comme en témoigne le grand intérêt qu'elle suscite auprès de la communauté scientifique depuis le début du siècle. L'approche consommation comptabilise les émissions sur le lieu de consommation, c'est-à-dire que c'est au consommateur final des biens et services, et non au producteur, que sont attribuées ces émissions.

Notre approche en matière de mesure de l'empreinte carbone de nos obligations souveraines consiste à tenir compte des aspects producteurs et consommateurs, sous le prisme de la catégorie 1 + émissions indirectes de premier niveau, de manière à réduire le biais lié aux importations et exportations, autrement dit :

Émissions pays = Émissions domestiques (émissions correspondant à l'ensemble des biens et services produits et consommés sur un territoire donné) + Exportations directes (émissions correspondant aux biens et services produits dans un pays et exportés vers un pays étranger) + Importations directes (émissions correspondant aux biens et services directement importés par un pays).

Au niveau du portefeuille, le calcul est le suivant :

$$\text{Empreinte carbone du portefeuille par € investi} = \frac{\sum_{i=1}^{n} \frac{\text{Investissement en obligations souveraines (€)}_i}{\text{Dette publique brute}_i} \times \text{Émissions du pays}_i}{\text{Valeur du portefeuille d'obligations souveraines}}$$

$$\text{Intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille par rapport au revenu} = \sum_{i=1}^{n} \text{Poids du portefeuille}_i \times \frac{\text{Émissions du pays}_i}{\text{PIB du pays}_i}$$

Comment gérons-nous la double comptabilisation ?

Nous ne corrigeons pas la double comptabilisation résultant de la chaîne de valeur (par ex. lorsque le portefeuille est investi dans les entreprises de l'acheteur et du fournisseur), pour les raisons suivantes :

- En pratique, il est très difficile d'identifier les relations fournisseur-client spécifiques pour chaque entreprise d'un portefeuille ;
- Nous doublons effectivement notre risque si nous investissons à la fois dans une entreprise et dans son fournisseur, même si nous comptabilisons deux fois et surestimons les émissions au niveau du portefeuille.

› Suivi

Après avoir établi les statistiques de notre empreinte carbone, nous devons examiner les effets liés à l'allocation sectorielle et à la sélection des entreprises, afin de savoir quels secteurs ou entreprises affichent les meilleures performances et explorer les possibilités d'ajustement de l'allocation sectorielle et de la pondération des émetteurs.

Analyse des risques de transition

› **Earnings at risk avec un prix du carbone aligné sur un scénario 2 °C (stress test climatique : facteur de risque unique)**

Le contexte : tarification du carbone

Les mécanismes de tarification du carbone peuvent s'établir sous différentes formes, comme par exemple le système d'échange de quotas d'émissions, ou encore de taxes sur le carbone/carburant et la suppression des subventions pour les carburants fossiles. Selon un consensus grandissant, la tarification du carbone est un instrument d'atténuation très efficace, puisqu'elle incite largement à réduire la consommation d'énergie et à utiliser des carburants plus propres.

Allianz est généralement favorable aux instruments de marché qui encouragent la transparence des coûts des émissions carbone et permettent parallèlement de les internaliser.

Allianz est généralement favorable aux instruments de marché qui encouragent la transparence des coûts des émissions carbone et permettent parallèlement de les internaliser. Il est essentiel que ces instruments aient une incidence réelle sur l'économie, afin de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 1,5 °C. C'est la raison pour laquelle nous soutenons une tarification du carbone alignée sur des preuves scientifiques et des politiques économiques.

La transition vers une économie sobre en carbone doit être équitable. Il est donc important de tenir compte des implications sociales lors de la mise en œuvre des instruments de tarification du carbone.

Aujourd'hui, selon la Banque mondiale, 46 pays et 31 collectivités territoriales fixent un prix pour le carbone. En 2020, ces pays couvriront 12 Gt d'équivalent CO2, soit 21,3 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Le facteur de stress : tarification du carbone dans un scénario 2 °C

Les ambitions croissantes des législateurs en matière de tarification du carbone mettent à l'épreuve la résilience des entreprises : quelle sera l'évolution de leurs résultats dans un « nouveau contexte normal » où les émissions de carbone entraîneront des pénalités financières croissantes ? Le niveau de rentabilité de l'entreprise est-il suffisant aujourd'hui pour absorber les coûts futurs ?

Il existe un écart entre les prix du carbone actuels et futurs, qui se définit comme la « prime de risque sur le prix du carbone », également désigné dans cette analyse « coût du carbone » (non tarifé). Cette prime de risque varie selon les pays en raison des différences de politiques gouvernementales, et selon les secteurs – ces derniers faisant l'objet de traitements différents dans de nombreuses politiques relatives au changement climatique. Cette variation, à son tour, reflète le surcoût financier par tonne d'émissions issu des réglementations sur un prix du carbone qui sera vraisemblablement en hausse avec un impératif de transition à 2 °C.

La VaR (value-at-risk) climatique au niveau de l'entreprise est calculée en comparant la prime de risque (indexée sur le prix carbone) et les indicateurs de rentabilité de l'entreprise, comme l'EBITDA.

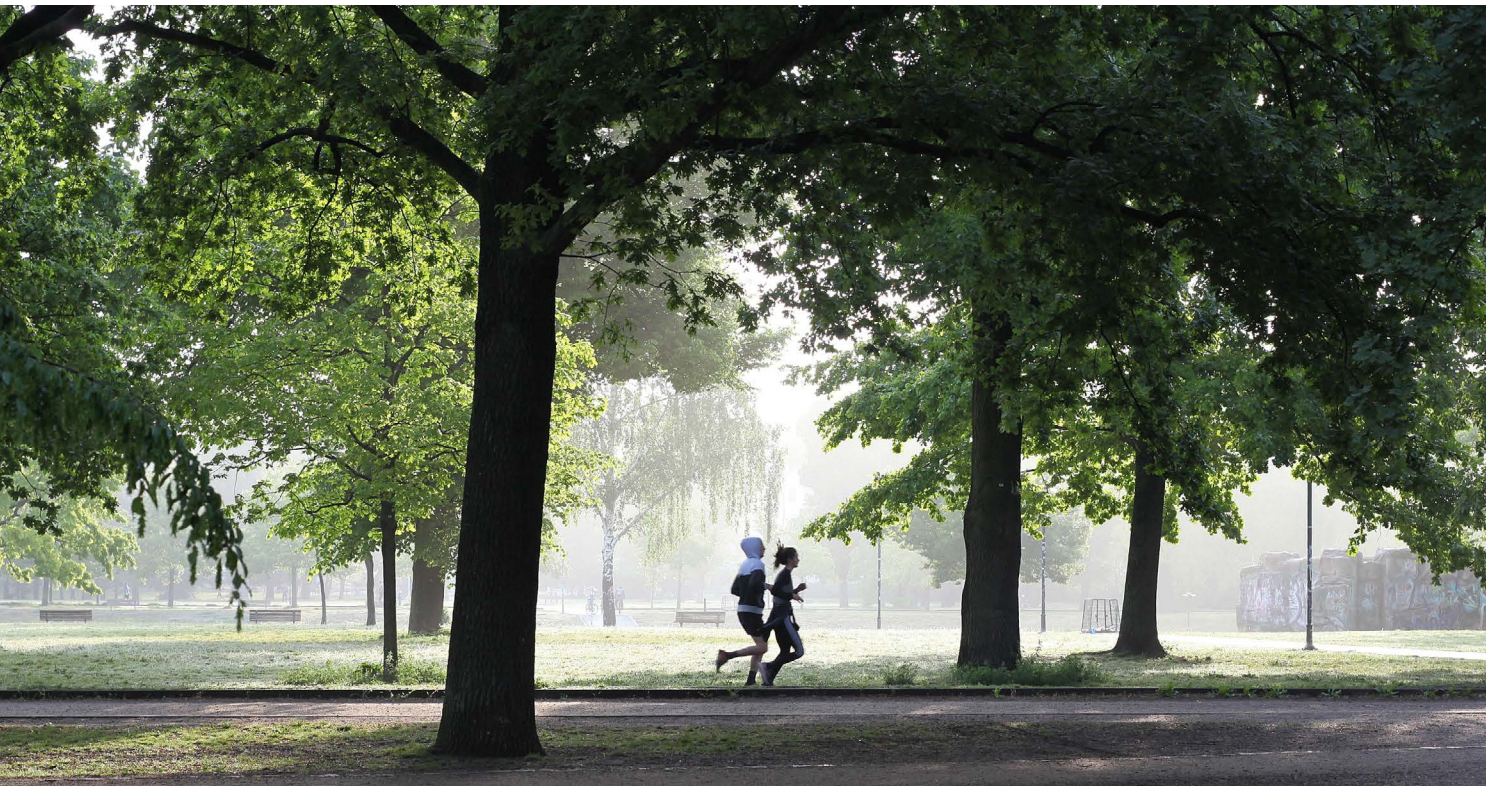

Nous obtenons ainsi les résultats suivants :

	2025		2030		2050	
	Coût du carbone non tarifé (million d'EUR)	Pourcentage du portefeuille avec EBITDA à risque > 10 %	Coût du carbone non tarifé (million d'EUR)	Pourcentage du portefeuille avec EBITDA à risque > 10 %	Coût du carbone non tarifé (million d'EUR)	Pourcentage du portefeuille avec EBITDA à risque > 10 %
Actions	7,2	10,83 %	13,7	15,10 %	23,5	19,99 %
Benchmark actions	12,3	13,24 %	23,6	18,86 %	40,8	22,57 %
Obligations d'entreprise	115	12,25 %	221	14,68 %	381	19,00 %
Benchmark obligations d'entreprise	121	10,45 %	232	12,69 %	400	14,86 %

Fig. 19 *VaR climatique d'Allianz France à partir d'une tarification du carbone à 2 °C*[21] *(source : Trucost)*

Comme on pouvait s'y attendre, les chiffres indiquent que dans un scénario 2 °C, le coût du carbone non tarifé ainsi que son impact sur l'EBITDA augmentent avec le temps.

Si on les compare à leur benchmark, les obligations d'entreprise affichent des résultats inférieurs sur l'indicateur *Pourcentage du portefeuille avec EBITDA à risque > 10 %* pour les années 2030 et 2050, ce qui témoigne de la nécessité d'évaluer en détail les risques de transition liés à une règlementation du prix du carbone, pour les émetteurs ayant des coûts élevés de carbone non tarifé et un faible profil de rentabilité.

› Stress test climatique – facteurs de risque multiples : Forecast Policy Scenario

L'Inevitable Policy Response (IPR)[22] est un projet issu de la collaboration entre les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), Vivid Economics et Energy Transition Advisors, dont l'objectif est de préparer les investisseurs aux risques inhérents à leurs portefeuilles.

L'IPR propose un scénario central, le Forecast Policy Scenario (FPS), qui repose sur l'hypothèse d'une période d'annonce de la politique entre 2023 et 2025 et d'une phase de mise en œuvre de la politique de 2025 à 2050. L'IPR se concentre sur les risques liés à la transition climatique.

Le scénario de base est le Stated Policies Scenario (STEPS), issu du rapport World Energy Outlook 2019 de l'Agence internationale de l'énergie (trajectoire de température de 2,7 - 3,5°C), pour lequel l'IPR prend pour hypothèse un prix de marché fixe.[23].

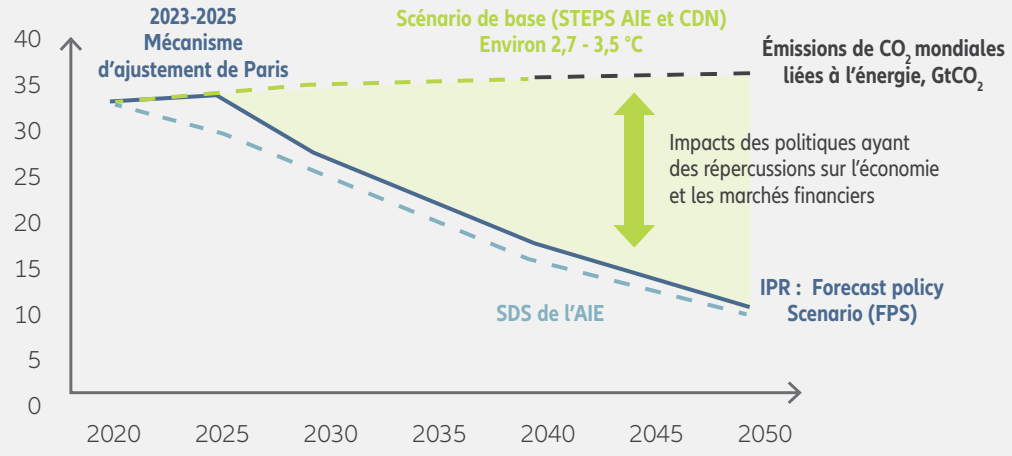

Fig. 20 *Forecast Policy Scenario (source : IPR)*

(21) Le tableau indique les résultats estimés à un taux d'escompte de 0 %. L'indicateur Pourcentage du portefeuille avec EBITDA à risque est estimé sur une base moyenne pondérée, tandis que l'indicateur Coût du carbone non tarifé est estimé selon une méthode de répartition prenant en compte la participation d'Allianz France (valeur des parts/valeur d'entreprise). L'analyse utilise les émissions combinées des scopes 1 et 2.
(22) Pour de plus amples informations, consultez la page https://www.unpri.org/inevitable-policy-response/what-is-the-inevitable-policy-response/4787.article
(23) En réalité, différents titres peuvent être évalués selon différents scénarios climatiques, cependant cette hypothèse est nécessaire pour fournir des chiffres de « value at risk » par rapport à un scénario de base.

La valorisation actuelle est interprétée comme la Valeur Actuelle Nette des bénéfices projetés jusqu'en 2050 selon le scénario de base. Les impacts sur le portefeuille se définissent comme les variations de la valorisation en termes de capitalisation boursière si les investisseurs réajustaient immédiatement leurs prix (2020). Ce réajustement serait calculé sur la base des évolutions de trésorerie attendues dues à l'effondrement et à la création de la demande, aux coûts et à la concurrence au niveau de l'entreprise (variation conséquente des flux de trésorerie à partir de 2025, avec des flux de trésorerie inchangés jusqu'en 2025 dans le scénario FPS).
Une analyse de sensibilité post réajustement des prix en 2025 est également réalisée.

Les résultats sont les suivants :

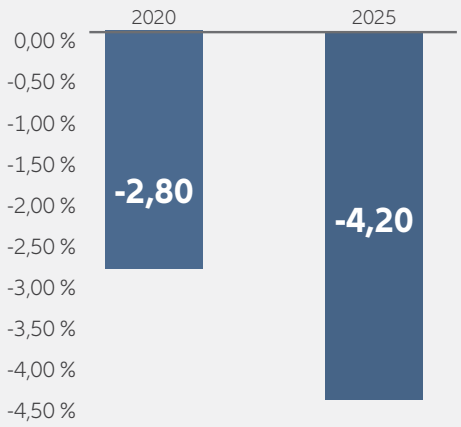

IMPACT DE LA VALEUR SUR LE PORTEFEUILLE D'ACTIONS

% de valeur au moment de l'ajustement des attentes

Fig. 21 *Variation de la valorisation du portefeuille d'actions dans le scénario FPS (source : IPR, Allianz France)*

Dans le scénario FPS, si un réajustement des prix intervient en 2020, la valorisation en termes de capitalisation boursière du portefeuille d'actions d'Allianz France serait réduite de 2,8 % en 2020 ; si elle intervient en 2025, cette valorisation serait réduite de 4,2 % en 2025.

Il est donc préférable que des annonces réglementaires crédibles soient faites en amont de la mise en œuvre, dans la mesure où les investisseurs et entreprises disposeraient ainsi de plus de temps pour s'adapter et le risque d'un impact soudain et plus important sur les valorisations s'en trouverait réduit.

› Analyse d'alignement du portefeuille[24]

Indicateur indispensable

Si nous voulons piloter notre portefeuille de manière à l'inscrire dans un scénario d'économie sobre en carbone, nous devons tout d'abord déterminer sur quelle trajectoire de température il se situe actuellement. En d'autres termes, l'analyse d'alignement du portefeuille constitue la première étape de la décarbonisation dans une trajectoire inférieure à 2 °C.

Si nous voulons piloter notre portefeuille de manière à l'inscrire dans un scénario d'économie sobre en carbone, nous devons tout d'abord déterminer sur quelle trajectoire de température il se situe actuellement.

Évaluation de l'alignement basée sur les émissions

Pour les actions et les obligations d'entreprise, les approches **SDA** et **GEVA**, mentionnées par la Science Based Targets Initiative (SBTi)[25], sont utilisées.

L'approche SDA (Sectoral Decarbonisation Approach, approche de décarbonisation sectorielle) est appliquée aux entreprises de secteurs homogènes, où un indicateur physique (par ex. tonnes de produits) peut représenter l'activité sectorielle.

Les étapes d'analyse peuvent se résumer comme suit :

a) Situation réelle : calcul des émissions de CO_2 et de l'intensité des émissions de CO_2 à l'aide des données cibles et au niveau de l'actif de l'entreprise.

b) Situation souhaitée : prise en compte de la trajectoire sectorielle de l'AIE ainsi que les spécificités de l'entreprise (performance initiale, part de marché) afin de déterminer l'objectif correspondant à cette entreprise (constitue également le budget carbone spécifique à l'entreprise).

c) Écart : comparaison des deux ensembles de données afin de définir si l'entreprise est au-dessus/au-dessous du budget carbone et d'évaluer la trajectoire de température sous-jacente.

(24) Contrairement à l'année dernière, l'approche PACTA basée sur la technologie n'est pas présentée dans cette section, pour deux raisons : tout d'abord, les conclusions PACTA sont utilisées dans le stress test climatique présenté à la section 3.5 ; deuxièmement, du point de vue du portefeuille global, les conclusions issues de ces deux approches sont cohérentes.
(25) Science Based Targets (SBT) est une initiative conjointe de CDP, du Pacte mondial des Nations unies, du World Resources Institute (WRI) et du WWF dont le but est de renforcer l'ambition des entreprises et de les aider à mettre en œuvre des solutions plus audacieuses en matière de réponse aux changements climatiques.

L'approche GEVA (greenhouse gas emissions per unit of value added, ou émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée) s'applique aux entreprises de secteurs hétérogènes, avec des productions si variées qu'aucun indicateur physique unique ne peut représenter l'activité sectorielle dans sa totalité. Les étapes d'analyse sont très similaires à celles de l'approche SDA, la principale différence étant que l'approche GEVA compare la trajectoire de transition d'une entreprise spécifique (émission par unité de marge brute corrigée de l'inflation, aussi appelée « valeur ajoutée ») avec un scénario 2 °C d'un pays entier (non spécifique à un secteur), exprimé en émissions par unité de PIB. Par exemple, pour un pays qui doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre par unité de PIB de 5 % par an, cela se traduit pour l'entreprise par une obligation de réduire ses émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée de 5 % par an.

Nous obtenons ainsi les résultats suivants :

Méthode	Trajectoire sectorielle (°C)	Actions (a)	Obligations d'entreprise (b)
SDA	Production d'électricité	1,75	1,75
	Ciment (a)	2,7	2,7
	Acier (a, b)	2,7	2,7
	Compagnies aériennes	2,7	2,7
GEVA	Services de communication (a, b)	5	5
	Consommation discrétionnaire (a, b)	5	5
	Consommation de base	3	4
	Énergie (a, b)	5	5
	Finance	3	3
	Santé	2	3
	Industrie	3	3
	Technologies de l'information	4	5
	Matériaux (b)	5	5
	Immobilier (b)	-	5
	Services publics (a, b)	5	5
	TOTAL (A, B)	3	3

Fig. 22 *Évaluation de l'alignement du portefeuille basée sur les émissions[26] (source : Trucost)*

Conclusion

L'évaluation de l'alignement basée sur les émissions montre que notre portefeuille d'investissement n'est pas aligné sur un scénario 2 °C, en raison des écarts constatés dans plusieurs secteurs. Cela souligne l'importance de définir des objectifs basés sur des connaissances scientifiques pour nos portefeuilles multi-actifs au niveau sectoriel, afin de nous aligner sur l'objectif de l'Accord de Paris. Allianz France travaille actuellement à la définition des objectifs de décarbonisation de son portefeuille dans le cadre du projet SBTi et de l'AOA avec le groupe Allianz[27].

› Suivi

Nous utilisons les informations relatives aux entreprises et secteurs obtenues grâce à l'analyse ci-dessus pour élaborer des actions, notamment la définition préliminaire de nos objectifs de décarbonisation du portefeuille[28], la sélection des entreprises et le basculement sectoriel. Par exemple, dans l'analyse d'alignement du portefeuille, la différence de trajectoire entre le secteur de la production d'électricité et celui des services publics, avec différentes méthodes, indique que notre priorité en termes de décarbonisation dans le secteur des services publics doit porter sur les sous-secteurs tels que l'eau et les déchets, plutôt que sur la fourniture d'électricité.

(26) Les scénarios utilisés dans les évaluations SDA et GEVA sont : les scénarios AIE publiés dans son rapport ETP (Energy Technology Perspectives) 2017. Ils fournissent des paramètres d'évaluation SDA correspondant à un réchauffement de 1,75 °C, 2 °C et 2,7 °C. Les scénarios RCP (Representative Concentration Pathway) présentés dans le rapport AR5 du GIEC. Ils fournissent des paramètres d'évaluation GEVA correspondant à un réchauffement de 2 °C, 3 °C, 4 °C et 5 °C.
Les résultats sont adaptés pour plus de lisibilité. Le chiffre représente la trajectoire de température la plus élevée possible du secteur, sauf si la classe d'actifs correspondante est indiquée entre parenthèses (dans ce cas, il s'agit de la trajectoire de température la plus faible possible).
Par exemple, Matériaux (b) signifie qu'en termes de portefeuille d'actions, ce secteur possède un potentiel de réchauffement inférieur à 5 °C, tandis qu'en termes de portefeuille d'obligations d'entreprise, il est supérieur à 5 °C.
(27) Le groupe Allianz a rejoint la Science Based Target Initiative (SBTi) en mai 2018. Depuis Allianz travaille activement avec les organisations hôtes/partenaires de la SBTi afin de contribuer au développement de méthodes de définition d'objectifs pour les institutions financières. Le travail de la SBTi pour les institutions financières est un processus en cours.
(28) Nous avons utilisé la méthode SDA notamment lors de l'essai SBTi – Financial Institution afin de définir des objectifs hypothétiques par classe d'actifs et par secteur, qui ont contribué au développement global de la méthodologie.

Analyse des risques physiques

› Émetteurs corporate

Les impacts climatiques physiques sont déjà réels, comme l'augmentation du stress hydrique, les feux de forêt ou les canicules. Ceux-ci constituent des risques importants pour les entreprises, non seulement pour leurs infrastructures, mais aussi pour leurs processus de production, marchés et chaînes d'approvisionnement. En tant qu'investisseur, nous devons comprendre les risques physiques que le changement climatique fait peser sur nos portefeuilles.

Deux scénarios sont envisagés :

- Scénario à faible augmentation des températures (RCP 2.6) : scénario impliquant des actions offensives visant à réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Ce scénario entraînerait un réchauffement inférieur à 2 °C d'ici 2100.
- Scénario à forte augmentation des températures (RCP 8.5) : scénario du statu quo, avec des émissions à leurs taux actuels. Ce scénario entrainerait un réchauffement supérieur à 4 °C d'ici 2100.

Deux types de scores en découlent[29] :

- Le score de risque physique brut, qui mesure l'exposition d'une entreprise à chaque aléa climatique par rapport aux conditions mondiales, calculé en partant du principe que toutes les entreprises ont la même sensibilité à chaque indicateur de risque physique.
- Le score de risque physique pondéré selon la sensibilité, qui ajuste le score brut à l'aide de facteurs de sensibilité. Ces facteurs relient chaque aléa climatique sous-jacent à un ensemble d'impacts commerciaux concrets. Ils sont représentés par un indicateur mesurable au niveau de l'entreprise pour refléter la sensibilité relative de chaque entreprise à chaque aléa climatique, ainsi que ses impacts. Par exemple, les entreprises à forte intensité de main-d'œuvre sont plus susceptibles d'être impactées par deux aléas climatiques : les canicules et les vagues de froid, en raison de pertes de productivité dans des conditions de travail non optimales.

Voici un extrait des résultats d'analyse :

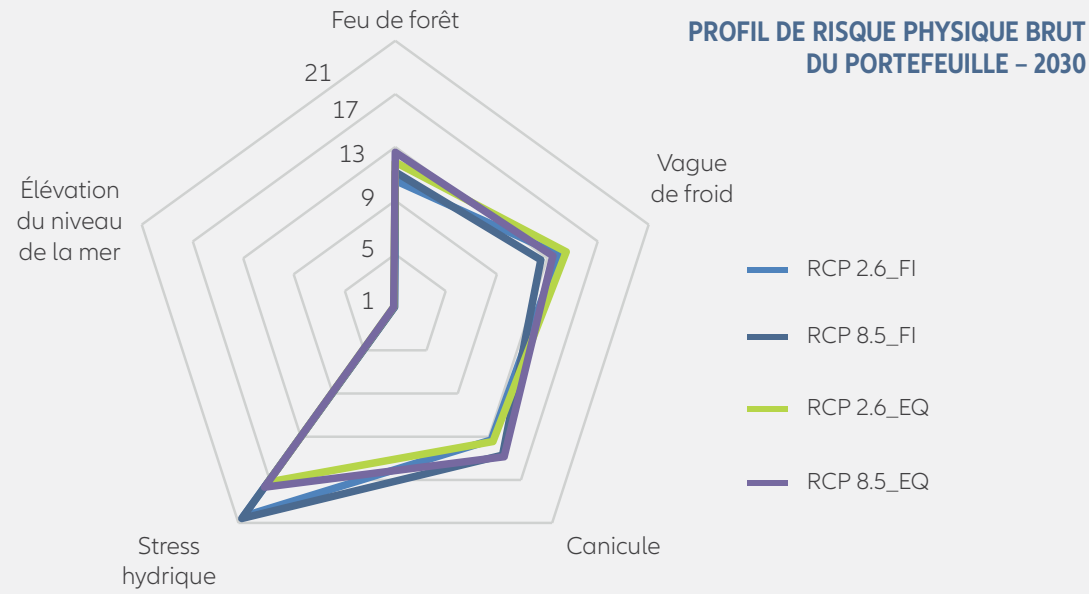

Fig. 23 *Évaluation du risque physique du portefeuille par aléa climatique et selon les différents scénarios (2030)[30] (source : Trucost)*

Plus le score est élevé, plus le risque climatique du portefeuille correspondant est élevé. Comme indiqué sur le graphique, les portefeuilles d'obligations d'entreprise et d'actions sont tous deux dans la tranche inférieure du risque climatique physique (échelle de risque : 1-100)[31]. Ce constat est principalement dû à la concentration de nos participations dans des secteurs faiblement exposés (secteurs axés sur les services).

De plus, les deux portefeuilles ne présentent pas de différences notables entre des scénarios à faible ou forte augmentation de la température, ce qui signifie que les dommages provoqués par les risques climatiques physiques sont déjà acquis.

(29) Les scores sont calculés tout d'abord au niveau de l'actif par risque, puis agrégés aux niveaux de l'entreprise, du secteur et du portefeuille sur la base d'un risque unique ou d'un risque global (score composite). À titre d'illustration, les définitions des scores composites des entreprises sont présentées ici. Le score de portefeuille est la moyenne pondérée des scores des entreprises dans lesquelles nous investissons.
(30) Les résultats présentés pour l'élévation du niveau de la mer représentent les conditions historiques plutôt que des projections futures.
(31) Score entre 1-33 : risque faible ; score entre 34-66 : risque modéré ; score entre 67-100 : risque élevé

Zoom sur des aléas climatiques spécifiques (score de risque physique brut)

Exemple :

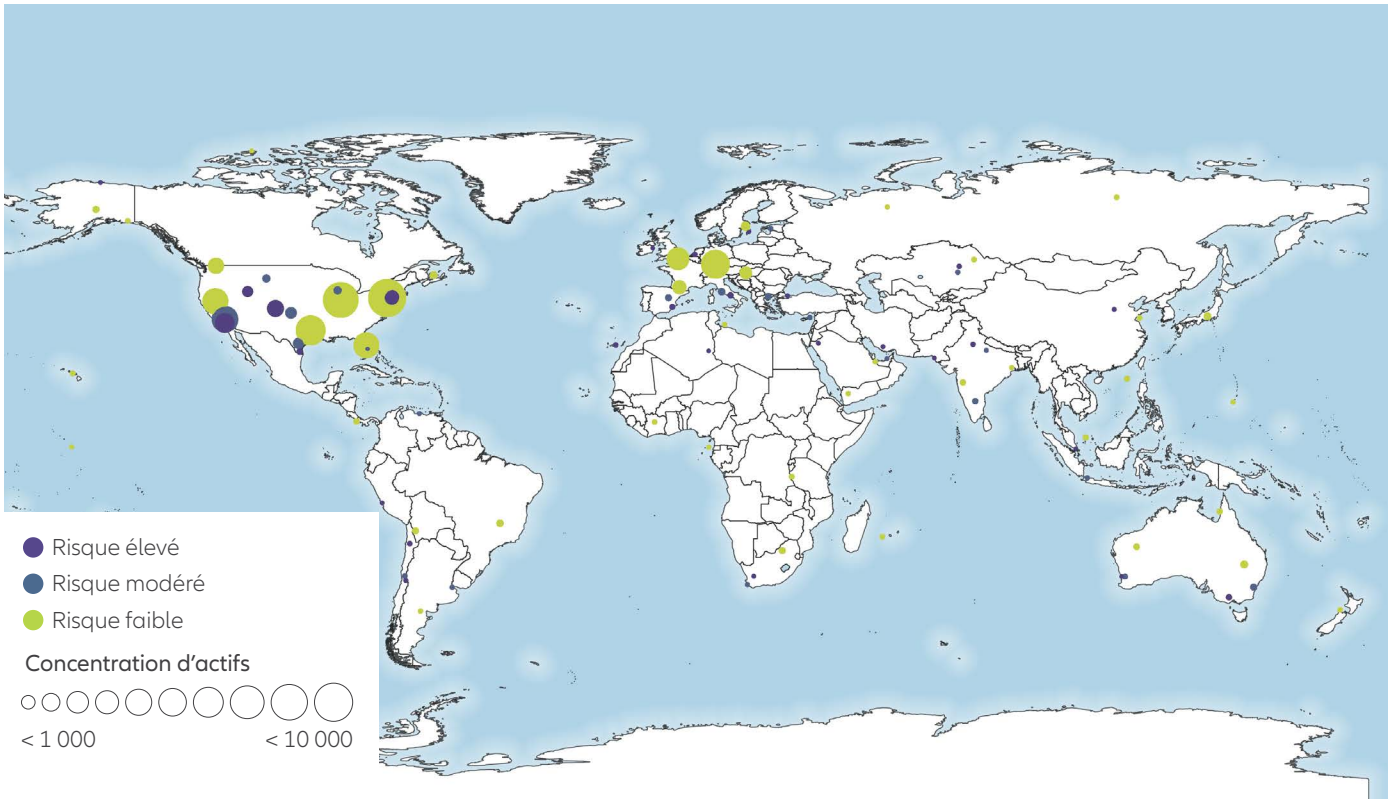

Fig. 24 *Obligations d'entreprise en 2050 - Risque de stress hydrique selon le scénario RCP 8.5[32] (source : Trucost)*

Évaluation du risque de portefeuille selon deux approches différentes

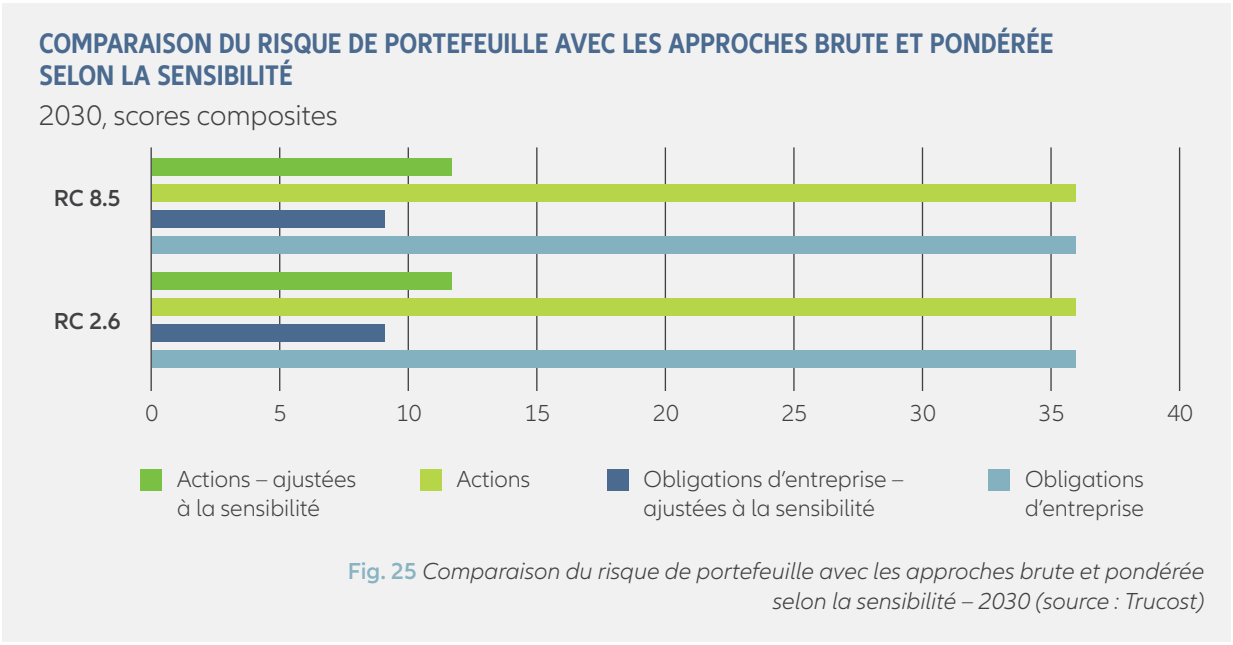

Fig. 25 *Comparaison du risque de portefeuille avec les approches brute et pondérée selon la sensibilité – 2030 (source : Trucost)*

Plus le score est élevé, plus le risque auquel le portefeuille est exposé en termes d'aléas climatiques est élevé. Pour l'ensemble des portefeuilles, le risque global est considérablement réduit si l'on applique l'approche pondérée selon la sensibilité, ce qui indique un impact limité des aléas climatiques sur les entreprises sous-jacentes.

(32) La couleur des bulles représente le degré de risque : plus la couleur est foncée, plus le risque est élevé. La taille des bulles représente le nombre d'actifs (établissements) : plus la taille est grande, plus le nombre d'actifs est élevé.

Émetteurs souverains

Pour les émetteurs souverains, nous avons développé un *thermomètre de résilience* basé sur le Global Climate Risk Index 2020[33] de Germanwatch.

Le Global Climate Risk Index (CRI) 2020 analyse dans quelle mesure les pays et régions ont été touchés par des événements météorologiques (tempêtes, inondations, canicules, etc.)

Nous appliquons le score CRI aux pays à risque de notre portefeuille d'obligations souveraines[34] puis procédons à son agrégation selon les pondérations du portefeuille correspondant pour obtenir le score CRI du portefeuille global. Ce score constitue une variable de la résilience du portefeuille. Enfin, nous le comparons avec le score CRI le plus élevé de la base de données de Germanwatch, partant du principe que celui-ci représente les impacts de risque physique les plus faibles et donc, le meilleur scénario possible / le niveau de résilience le plus élevé.

Indicateur (i)	Pondération	Source des données	Note
Nombre de décès	1/6	NatCatSERVICE de Munich Re	Analyse absolue
Nombre de décès pour 100 000 habitants	1/3	NatCatSERVICE de Munich Re, FMI	Analyse relative (croissance de la population)
Entreprise Asie-Pacifique	1/6	NatCatSERVICE de Munich Re, FMI	Analyse absolue, PPA, pas nominale
Entreprise Marchés émergents	1/3	NatCatSERVICE de Munich Re, FMI	Analyse relative (croissance économique)

Fig. 26 *Indicateurs du Climate Risk Index (source : Germanwatch)*

(33) Pour de plus amples informations, consultez la page https://germanwatch.org/en/17307.
(34) Le pays à risque, ou pays du risque, correspond à la zone géographique où sont effectivement effectuées les activités liées aux instruments financiers. Le pays du risque est souvent différent du pays de l'émetteur. Le périmètre de l'analyse comprend les obligations souveraines en mandats directs (aucune donnée en transparence des fonds n'est ajoutée).

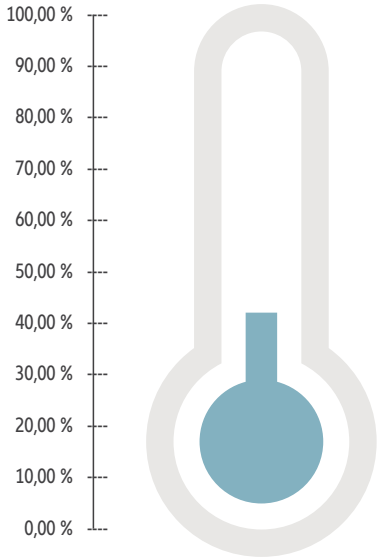

Processus d'agrégation

I. Score CRI = $\sum$ classement indicateur pays$_i$ x pondération$_i$

II. Score de résilience du portefeuille = $\sum$ score CRI émetteur$_j$ x pondération portefeuille$_j$

Comme indiqué ici, le *thermomètre de résilience* illustre l'écart entre le niveau de résilience de notre portefeuille d'obligations souveraines et celui du niveau le plus élevé (équivalant à 100 %).

Fig. 27 *Thermomètre de résilience des obligations souveraines d'Allianz France (source : Germanwatch, Allianz France)*

› Suivi

Veiller à la résilience de nos investissements face aux impacts physiques du changement climatique est pour nous, en tant qu'investisseur, le seul moyen de protéger nos portefeuilles et de contribuer à une société plus résiliente et plus durable. Nous utilisons les résultats de cette analyse dans notre processus d'intégration systématique des risques climatiques physiques à nos décisions d'investissement, ainsi que pour notre engagement avec les entreprises et gestionnaires d'actifs.

Analyses de risque intégrées

Les risques physiques et de transition ont une incidence différente sur le secteur financier. Dans chaque scénario, un compromis doit être fait entre ces deux types de risque du fait de leur interdépendance[35]. Par exemple, des émissions permanentes entraîneraient une hausse des températures qui augmenterait les risques physiques, mais limiter ces impacts exige d'importantes réductions des émissions, qui augmenteraient les risques de transition.

Les deux ensembles d'analyses de scénarios climatiques présentés plus haut dans ce rapport se concentrent uniquement sur le risque de transition. Ci-après, nous utilisons l'outil fourni par 2° Investing Initiative (2°ii), qui a accompagné la Banque d'Angleterre dans son stress test 2019, pour examiner les conséquences pour notre portefeuille d'investissement, selon différents scénarios intégrant les deux types de risques.

Trois scénarios sont envisagés :

- Scénario A : transition soudaine, résultant d'une action et de politiques mondiales rapides et se matérialisant à moyen terme, entraînant un maintien de l'augmentation de la température en-deçà de 2 °C (par rapport aux niveaux pré-industriels), mais seulement suite à une transition désordonnée. Dans ce scénario, le risque de transition est à son maximum.
- Scénario B : scénario de transition ordonnée sur le long terme, globalement aligné sur l'objectif de l'Accord de Paris. Cela se traduit par un maintien de l'augmentation maximale de la température bien en-deçà de 2 °C (par rapport aux niveaux pré-industriels), avec une transition économique sur trente ans permettant de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050 et à la neutralité en gaz à effet de serre au cours des décennies suivantes.
- Scénario C : scénario supposant l'absence d'amélioration de la politique climatique, entraînant une augmentation de la température supérieure à 4 °C (par rapport aux niveaux pré-industriels) d'ici 2100. Il n'y a pas de transition et les tendances politiques actuelles sont maintenues. Dans ce scénario, le changement climatique est important, entraînant un impact le plus alarmant selon nos estimations actuelles.

Les risques physiques et de transition ont une incidence différente sur le secteur financier. Dans chaque scénario, un compromis doit être fait entre ces deux types de risque du fait de leur interdépendance.

(35) Dans notre Rapport d'investissement durable 2017, nous avons réalisé une étude de cas afin de relier le risque de transition au risque physique pour les entreprises du secteur des services publics. Rendez-vous sur https://www.allianz.fr/v_1530778620207/qui-est-allianz/allianz-s-engage/media/ALLIANZ_RAPPORT_CLIMAT_VF.pdf (page 27).

Les modifications de la valeur des portefeuilles d'actions et d'obligations d'entreprise sont fondées sur deux éléments : (a) les modifications définies par le scénario de la valeur des participations dans chaque secteur, également appelées paramètres d'impact (les impacts sont escomptés à partir de la date d'analyse réelle, soit dans notre cas, l'année 2020) et (b) l'exposition du portefeuille aux participations dans chaque secteur. Pour chaque secteur, la modification de la valeur du portefeuille est égale au produit du paramètre d'impact pour ce secteur et de l'exposition du portefeuille à ce secteur.

Les résultats sont les suivants :

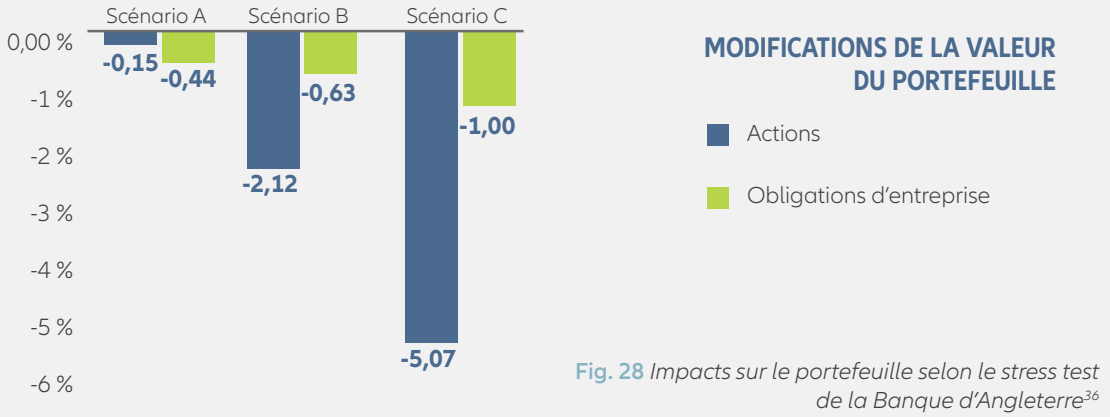

Fig. 28 *Impacts sur le portefeuille selon le stress test de la Banque d'Angleterre*[36]

Comme nous ne sommes qu'utilisateur final avec peu de visibilité sur les hypothèses de scénarios sous-jacentes, cette analyse doit être envisagée comme un exercice d'exploration et interprétée avec prudence.

Nous pensons qu'il est plus pertinent d'analyser les modifications de valorisation relative du portefeuille dans l'ensemble des scénarios, plutôt qu'en termes absolus. À cet égard et sans surprise, nous constatons que l'inaction climatique (scénario C) entraîne les impacts négatifs les plus élevés.

Par ailleurs, si l'on compare la transition soudaine (scénario A) et la transition progressive sur le long terme (scénario B), cette dernière affiche de moins bonnes performances que la première. Cela peut sembler contre-intuitif, mais correspond en fait aux paramètres définis pour les scénarios : les paramètres d'impact définis pour le risque physique sont plus élevés dans le scénario B que dans le scénario A.

En d'autres termes : dans le scénario A, la transition intervient très tôt, n'entraînant presque aucune augmentation des risques physiques par rapport à 2020. Dans le scénario B, en revanche, la réduction des émissions est lente et les risques physiques augmentent légèrement (en raison de l'inertie du système climatique), avant de baisser. L'augmentation initiale des risques physiques ont un effet plus important (en raison du taux d'escompte) que la baisse ultérieure, avec des chiffres d'impact plus élevés.

Si l'on met momentanément de côté le débat sur la précision des paramètres d'impact, les résultats comparatifs des scénarios A et B révèlent en revanche un message évident aux investisseurs que nous sommes. À savoir l'importance de l'adaptation climatique pour réduire les impacts du risque physique.

L'investissement dans l'adaptation climatique n'est pas une action isolée. Elle est étroitement liée à la résilience de notre écosystème et à la biodiversité. Un principe que nous évoquerons au chapitre suivant, qui décrit notre approche en matière de biodiversité.

(36) Pour de plus amples informations sur la méthode, consultez la page https://www.bankofengland.co.uk/prudential-regulation/letter/2019/insurance-stress-test-2019

ALLIANZ FRANCE STRATÉGIE POUR LA BIODIVERSITÉ

Action favorisant le reporting des impacts de nos investissements sur la biodiversité, conformément à la loi Énergie Climat[37]

Nous saluons l'initiative prise par le gouvernement français de promouvoir une plus grande transparence en matière d'investissement, par le biais de l'article 29 de la *loi Énergie Climat*. Cette dernière exige des investisseurs qu'ils publient les informations relatives aux risques liés à la biodiversité de nos investissements. Cette loi est selon nous une étape essentielle en faveur de la protection du capital naturel, qui offre à l'humanité des ressources inestimables, notamment en matière d'eau potable, de nourriture, d'énergie, de santé et de loisirs.

Dans le cadre de notre approche ESG, nous avons défini plusieurs critères de vigilance associés au capital naturel et à la biodiversité. D'une part, nous utilisons la notation ESG appliquée à l'ensemble de notre portefeuille, qui comprend des indicateurs connexes, comme la protection des ressources aquatiques et terrestres, la qualité de l'air et la prévention des émissions toxiques ainsi que l'atténuation du changement climatique. Par ailleurs, à titre préventif, nous analysons les controverses auxquelles sont confrontées les entreprises associées à ces sujets. Ce processus peut nous amener à ajouter une entreprise à notre liste de surveillance, laquelle est systématiquement mise à jour une fois par mois.

Pour nos investissements non couverts par une évaluation ESG (principalement les actifs non cotés ou d'autres types d'instruments financiers), nous effectuons un processus de due diligence ESG détaillé selon le secteur d'activité de l'entreprise. Ces secteurs d'activité sont définis comme « sensibles » dans nos processus, car leurs activités sont susceptibles d'avoir un impact environnemental modéré à élevé. Au total, Allianz a identifié 13 secteurs d'activité sensibles. Ceux intégrant au moins un critère lié à la biodiversité sont l'agriculture, la pêche, le pétrole et le gaz, l'énergie hydraulique, le bien-être animal, l'expérimentation animale, les infrastructures et l'exploitation minière. Dans le cadre du processus de due diligence pré-investissement, l'analyse relative à la biodiversité comprend (liste non exhaustive) :

- les espèces menacées impactées (telles que définies dans la liste rouge de l'UICN)
- Les sites protégés ou sensibles impactés (par ex. parcs nationaux, aires naturelles protégées, aires marines protégées, déforestation)
- Les risques de stress hydrique
- Les impacts du transport sur les ressources naturelles
- La pêche illégale ou toutes formes de pêche controversées (par ex. chalutage de fond, pêche à la senne de plage, pêche aux filets dérivants pélagiques de grande envergure, poisons, explosifs, muroami et mauvaise gestion des prises accessoires)
- L'utilisation en aquaculture de juvéniles sauvages (thon/anguille), huile/farine/aliments de poisson ou rejet d'effluents

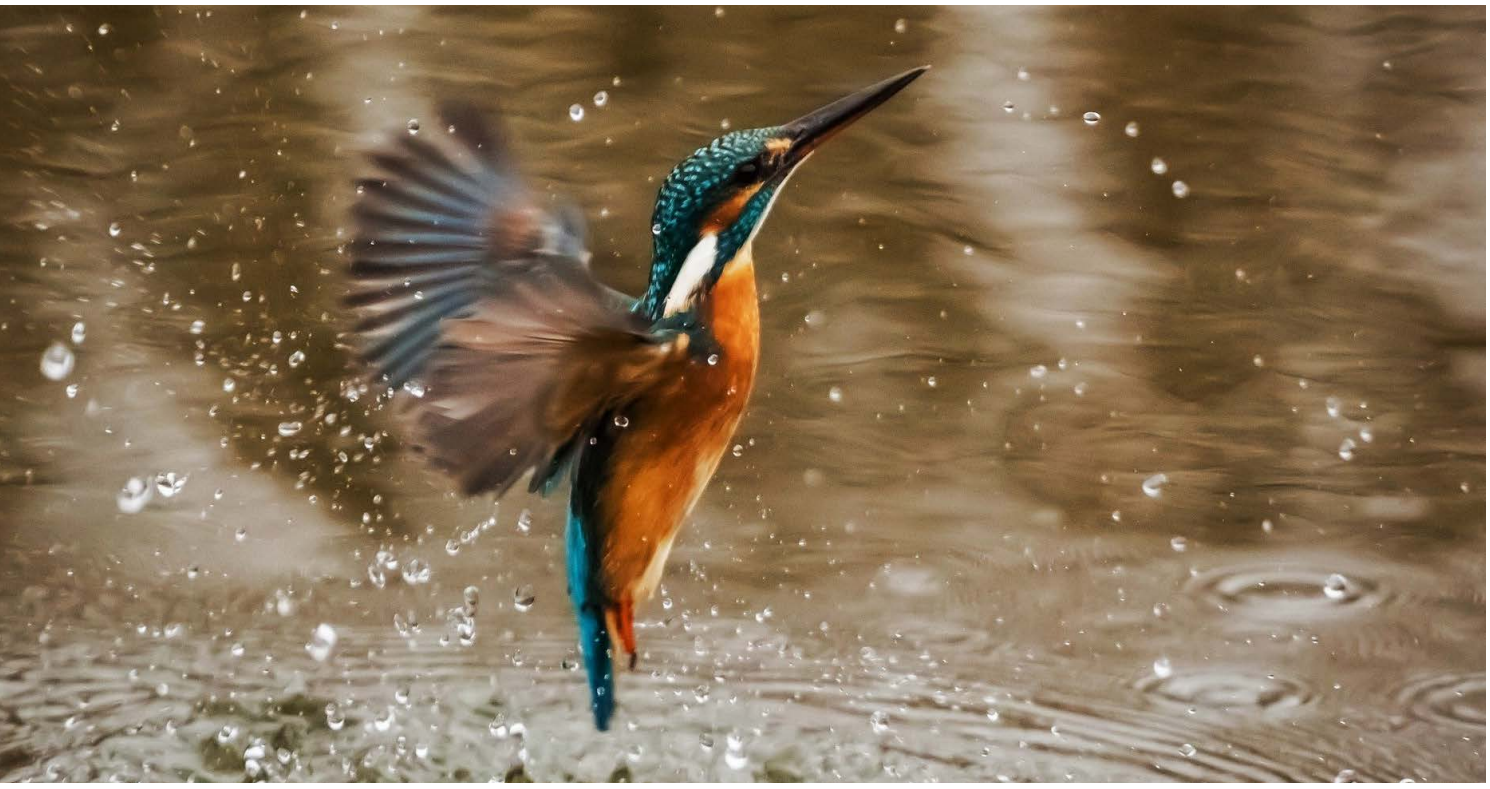

(37) Article 29, loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

- L'exploitation forestière illégale ou non durable ou l'utilisation d'essences forestières rares
- Le défrichement par le feu ou situé sur des sols sensibles ou des tourbières pour produire de l'huile de palme
- La perte de cultures alimentaires pour la population locale (par ex. conversion bioénergie)
- L'utilisation inadéquate des pesticides, engrais, insecticides ou autres produits chimiques (par ex. néonicotinoïdes).

Coopération multilatérale sur la biodiversité

Coopération avec Finance for Tomorrow

En décembre 2019, Allianz France a rejoint Finance for Tomorrow, une initiative de Paris Europlace regroupant des acteurs privés, publics et institutionnels engagés envers la promotion de la finance durable. Dans le cadre de notre engagement, nous avons intégré cette année, entre autres, le groupe de travail sur la biodiversité et le capital naturel, dans le but de chercher des solutions pour évaluer l'impact de nos investissements sur le sol, l'eau, l'air et les écosystèmes en général.

Parallèlement, nous sommes en train de développer des outils d'analyse internes afin d'avoir une vision générale du risque que présentent nos investissements dans ce domaine.

En 2020, nous continuerons d'évaluer des outils et/ou des partenaires capables de nous fournir des analyses approfondies, par entreprise, sur les impacts environnementaux produits sur les écosystèmes, les espèces vulnérables et la dégradation des terres. D'après notre analyse, jusqu'à présent, aucun des fournisseurs de données consultés n'a une méthodologie définie en matière de biodiversité ni la capacité de noter/évaluer les entreprises à grande échelle. Nous nous attendons à ce que l'intérêt pour ce sujet entraîne le développement d'outils qui nous permettraient d'améliorer notre approche de la biodiversité au sein de notre stratégie d'investissement. Nous espérons que les fournisseurs de données spécialisés continueront de développer des outils dans ce domaine, étant donné son importance, afin d'offrir un cadre complet et crédible pouvant servir d'outil d'analyse en 2021.

Projet collectif avec Sciences Po[38]

Souvent appelé capital naturel, l'infrastructure naturelle – forêts, bassins versants, zones humides, récifs coralliens, etc. – fournit des matières premières fondamentales pour la production de biens et services divers. Ne pas prendre en compte le capital naturel est le moyen le plus rapide d'épuiser les ressources de la planète. D'autant plus qu'un grand nombre d'entreprises dépendent de la nature : l'épuisement à court terme de ses ressources conduirait à une importante accumulation des risques pour les investisseurs.

De notre point de vue, les deux principaux obstacles aux investissements dans le capital naturel sont l'absence d'un langage commun (taxonomie) et l'absence d'outils de mesure et d'indicateurs. Cependant, les recherches académiques et les cas d'études abondent déjà sur le marché. C'est la raison pour laquelle nous avons initié en 2019 un projet collectif[39] avec Sciences Po sur le thème de l'investissement dans le capital naturel. L'objectif est de réaliser une analyse approfondie de la littérature et des études de cas applicables, afin d'améliorer notre compréhension, en tant qu'organisation, de l'investissement dans le capital naturel.

(38) Voir la description du projet ici : https://www.sciencespo.fr/students/sites/sciencespo.fr.students/files/projets-collectifs/2019/Projet-0008.pdf
(39) Le projet, d'une durée d'un an, est toujours en cours au moment de la rédaction de ce rapport.

ALLIANZ FRANCE
CONTRIBUTION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les obligations vertes sont-elles vraiment vertes ?

Dans l'absolu, les obligations vertes sont identiques aux obligations conventionnelles, à la différence près que ces obligations sont catégorisées comme actif vert par leurs émetteurs. Leur financement est destiné aux projets verts nouveaux et/ou existants, les émetteurs suivent l'utilisation de ces bénéfices et en font le reporting, afin de garantir la conformité « verte ».

Pour l'heure, aucune règle commune ne s'applique à la définition exacte du terme « vert » dans ce contexte. En raison de ce manque de clarté, certains environnementalistes ont accusé les émetteurs de ce type d'obligations de faire des déclarations trompeuses sur leurs bénéfices supposés pour l'environnement.

L'Union européenne a signalé son intention d'intervenir afin de superviser le marché des obligations vertes, via une norme européenne relative aux obligations vertes et aux critères figurant dans la taxonomie européenne, dans le but d'offrir une plus grande clarté aux investisseurs. Cependant, avant que la réglementation n'entre en vigueur, la crainte du « greenwashing » est toujours présente et la vigilance est d'une importance primordiale.

Nuances de vert chez Allianz France

L'évaluation interne d'Allianz France (appelée « Nuances de vert ») estime la probabilité que les obligations produisent les impacts environnementaux attendus. Depuis plusieurs années, nous classons les obligations vertes par catégories , vert clair/moyen/foncé pour indiquer leur impact positif faible/modéré/élevé. L'évaluation comprend deux composantes fondamentales : le degré de vert de l'impact environnemental attendu et la probabilité d'atteindre cet impact (au vu des capacités de gestion de l'organisation). Pour ce faire, nous exploitons les informations disponibles sur le marché, comme les examens externes[40]et les scores ESG.

Ci-dessous, le résultat de l'analyse des nuances de vert des investissements en obligations vertes d'Allianz France, qui s'élevaient à 1,4 milliard d'euros fin 2019 (pourcentage du montant de l'investissement).

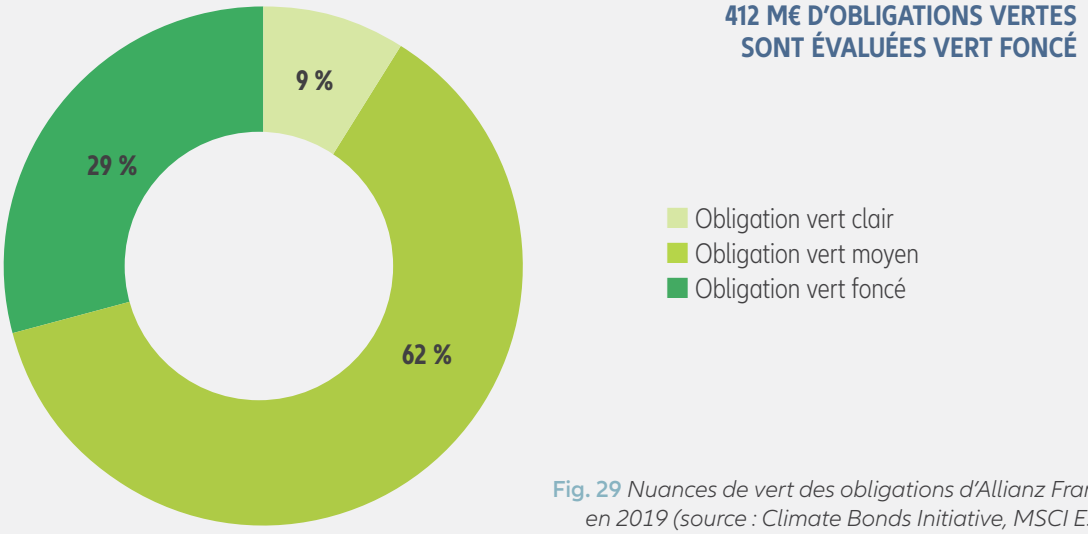

Fig. 29 *Nuances de vert des obligations d'Allianz France en 2019 (source : Climate Bonds Initiative, MSCI ESG, Allianz France)*

(40) Il existe différentes formes d'examen externe concernant la légitimation verte de l'utilisation des bénéfices : assurance tierce, seconde opinion, certification selon la norme relative aux obligations climatiques (Climate Bonds Standard). Les examens externes reposent sur des principes existants, comme les Green Bond Principles de l'ICMA, le Climate Bonds Standard de la CBI et d'autres normes nationales.

Fig. 30 *Géolocalisation des actifs d'Allianz France dans l'énergie renouvelable (source : Allianz France)*

› Émissions évitées[41]

Dans un scénario où la production d'électricité renouvelable remplace la production non renouvelable, les projets d'énergie renouvelable sous-jacents dans lesquels Allianz France a investi ont contribué à **111 717 tCO_2 des émissions évitées** en 2019.

Que représentent 111 717 t CO_2 d'émissions évitées en un an ? Si l'on compare avec les chiffres des émissions territoriales au niveau des pays pour 2018, cela équivaut à 1,6 % des émissions de CO_2 de l'Uruguay, 3 % de celles d'Islande et 5 % de celles de la Guyane.

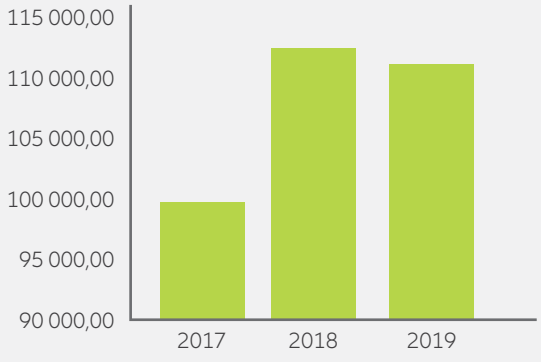

ÉMISSIONS ÉVITÉES AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES GRÂCE À DES PROJETS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Émissions évitées (tCO2e)

Fig. 31 *Émissions annuelles évitées grâce à l'investissement dans l'énergie renouvelable (source : Allianz France, Convention des maires).*

Sur une base cumulative, les émissions évitées atteignent 323 841 tCO2e.

(41) Le calcul des émissions évitées suit une logique de répartition (qui correspond totalement à la participation d'Allianz France), conformément aux recommandations de la PCAF (plateforme pour la comptabilisation carbone des actifs financiers). Les facteurs d'émissions utilisés proviennent de la *Convention des maires*, une initiative de la Commission européenne ; les chiffres relatifs aux émissions pays utilisés pour la comparaison sont issus de l'*Atlas mondial du carbone*.

Part verte dans l'immobilier

Part verte des investissements directs d'Allianz France dans l'immobilier

Méthode

L'évaluation de la part d'actifs verts porte sur l'intensité carbone de la consommation d'énergie pour chaque actif (catégories 1 et 2). Si l'intensité des émissions carbone est inférieure à la valeur du seuil « vert », alors l'actif est considéré comme un actif vert.

Un seuil « vert » est défini pour chaque secteur (par ex. bureaux, résidentiel). Il correspond au maximum du niveau B de l'étiquette climat du diagnostic de performance énergétique français[42] .

Les valeurs suivantes sont utilisées pour qualifier les différents seuils :

Secteur	Intensité carbone, diagnostic énergétique niveau B
Hôtellerie	30
Industrie	10
Bureaux	15
Résidentiel	10
Commerce	10

Fig. 32 *Seuils verts de différents sous-secteurs de l'immobilier [43] (source : EcoAct)*

Résultats de l'analyse

La part verte des investissements directs d'Allianz France dans l'immobilier s'élève à (source : EcoAct) :

I. 2,3 milliards d'euros sur un total de 5,5 milliards d'euros, soit 42 % de la valeur totale des actifs ;

II. 70 bâtiments sur 143, soit 49 % ;

III. 275 400 m^2 sur 932 000 m^2, soit 30 % de la surface au sol des actifs.

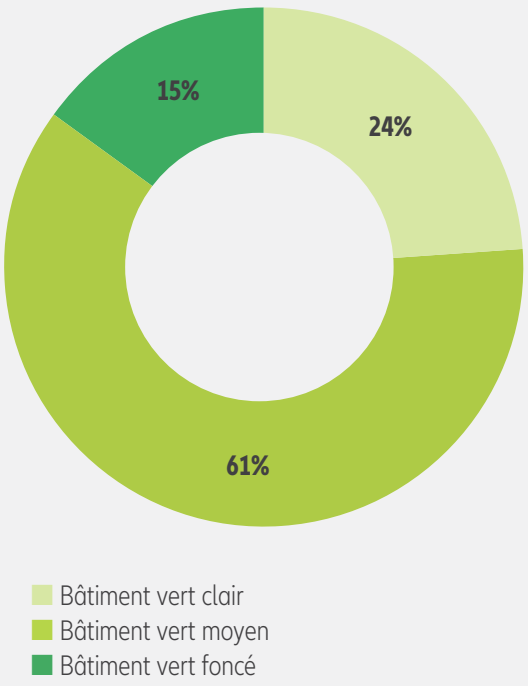

Fig. 33 *Nuances de vert des bâtiments d'Allianz France en 2019 (source : Allianz France)*

Nuances de vert dans les bâtiments certifiés verts

L'analyse porte sur les bâtiments certifiés verts selon les trois types de certification : HQE (haute qualité environnementale), BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method) et LEED (Leadership in Energy and Environmental Design).

L'évaluation des nuances de vert d'Allianz France pour l'immobilier est une méthode visant à classer les bâtiments verts par catégorie, vert clair/moyen/foncé, pour indiquer leur impact positif faible/modéré/élevé. Cette évaluation est le fruit d'une réflexion sur les similarités et les différences de ces programmes de certification, et tient compte des niveaux de certification au sein de chaque programme.

Les résultats de l'analyse des *nuances de vert* (pourcentage du montant de l'investissement) des **2,2 milliards d'euros** d'investissement d'Allianz France dans les bâtiments verts sont indiqués ci-contre.

(42) Pour de plus amples informations, consultez la page https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe
(43) Il est important de noter qu'en 2014, plus d'un tiers des logements français se sont vu attribuer une étiquette climat C ou D (source : Chiffres et statistiques, ministère, 2014) et ne sont par conséquent pas considérés comme « verts ».

Pratiques vertes

- Certification environnementale obligatoire de tous les grands projets de rénovation.
- Connexion de tous les bâtiments gérés directement à un portail de gestion énergétique unique, destiné à faciliter le suivi de la consommation énergétique.
- L'électricité achetée directement par Allianz France est 100 % renouvelable (par ex. éolien, solaire) depuis fin 2015. En termes d'immobilier d'entreprise, cela signifie que l'électricité utilisée est 100 % renouvelable ; quant au portefeuille d'investissement immobilier, l'électricité des parties communes (gérées directement par Allianz France) est 100 % renouvelable.

D'ici 2023, 100 % de nos besoins mondiaux en électricité seront couverts par les énergies renouvelables ; d'ici 2050, les actifs d'Allianz seront neutres en carbone.

Obligations sociales/durables et autres investissement sociaux

Fin 2019, les obligations sociales au sein de notre portefeuille s'élevaient à 71 millions d'euros. De plus, les obligations sociales sélectionnées correspondent aux Social Bond Principles (SBP) élaborés par l'International Capital Markets Association (ICMA). Ces obligations sont soumises à des règles d'engagement et d'attribution strictes, qui garantissent que nos investissements financent des projets appartenant aux catégories suivantes :

- Accès au logement (social, coopératif et municipal)
- Insertion sociale (foyers de réfugiés, accès aux personnes en situation de handicap)
- Transport public et services auxiliaires (trains, bus, gares et stations associées)
- Santé (hôpitaux et cliniques)
- Accès à l'alimentation et à l'agriculture responsable
- Développement social et éducation (crèches, écoles, universités).

Selon les recommandations émises par les Social Bond Principles (SBP), ces obligations doivent financer des projets visant des « populations cibles », notamment les populations vivant au-dessous du seuil de pauvreté, les communautés exclues et/ou marginalisées, les personnes en situation de handicap, les migrants, les personnes hors système scolaire, défavorisées (en raison du manque d'accès de qualité aux biens et services essentiels) et sans emploi. En définitive, les projets sociaux ont toujours plus d'impact lorsqu'ils répondent aux problématiques des personnes qui en ont le plus besoin.

Nous investissons également dans des obligations durables (249 millions d'euros), qui visent les mêmes catégories d'investissement que les obligations sociales, telles qu'indiquées ci-dessus, ainsi que les mêmes populations cibles, et allouent également des fonds à des projets présentant des bénéfices environnementaux : projets verts (traitement de l'eau, accès à l'énergie renouvelable, etc.).

Au sein de notre portefeuille, d'autres types d'investissements pourraient être considérés comme étant de nature sociale, puisque nous participons au financement d'hôpitaux et d'infrastructures publiques par le biais de nos investissements alternatifs. Il est cependant plus facile de quantifier ces bénéfices dans le cas des obligations sociales et durables, car il existe des rapports d'impact pour ces types d'obligations. Pour plus de clarté, nous avons exclu ces chiffres de notre reporting, étant donné que les bénéfices n'ont été ni quantifiés ni communiqués. Enfin, nous investissons dans l'innovation via des fonds qui financent uniquement des start-ups et des PME, lesquelles ont la capacité de créer rapidement des emplois décents et qui bénéficient à l'ensemble de la société.

Nos objectifs de développement durable : investisseur neutre en carbone d'ici 2050

« En tant qu'assureur et investisseur de premier plan, nous savons exactement quelles pourraient être les conséquences désastreuses si la politique climatique était l'objet de débats sans fin, sans qu'aucune action ne s'ensuive. »[44] . Le groupe Allianz s'engage fermement sur le sujet : d'ici 2023, 100 % de nos besoins mondiaux en électricité seront couverts par les énergies renouvelables ; d'ici 2050, les actifs d'Allianz seront neutres en carbone.

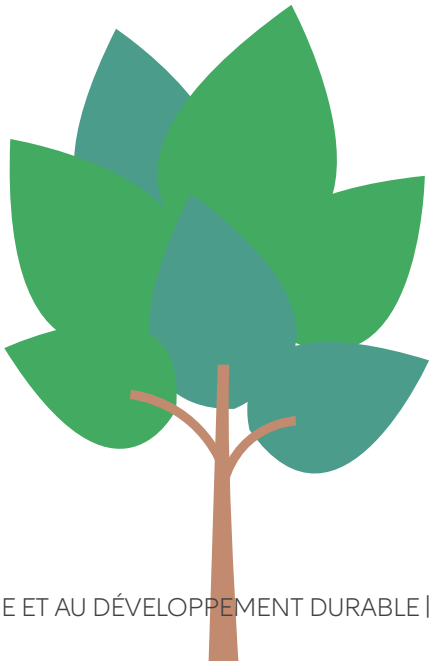

(44) Citation d'Oliver Bäte, PDG du groupe Allianz.

NOTRE OBJECTIF

« Notre avenir ne s'inscrit en aucun dans un monde sans vie. Nous avons cependant peu de chances d'y échapper si nous persistons dans cette voie. Nous pouvons et devons radicalement changer de voie. Nous le pouvons et nous le ferons. »[45] En améliorant notre structure de gouvernance, nous avons renouvelé notre conviction en faveur d'un avenir durable. En utilisant une communication efficace comme outil d'engagement auprès de nos parties prenantes, nous nous efforçons de renforcer l'impact des politiques climatiques. Avec une analyse quantitative et qualitative équilibrée, nous voulons illustrer de manière crédible l'interdépendance entre performances financières et développement durable.

Nous sommes Allianz, nous plaidons pour un avenir durable.

(45) Citation du météorologue américain Eric Holthaus.

GLOSSAIRE

Atténuation et adaptation :	Les deux principales réponses politiques au changement climatique. L'atténuation s'attaque aux causes racines, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, tandis que l'adaptation cherche à réduire les risques posés par les conséquences des changements climatiques.
Budget carbone :	Quantité estimée de dioxyde de carbone que le monde peut émettre et qui, selon toute probabilité, permettrait de limiter l'augmentation de la température mondiale à 2 degrés Celsius au-dessus des niveaux pré-industriels.
Contributions déterminées au niveau national (CDN) :	Engagements climatiques nationaux pris par 189 pays dans le cadre de la convention de Paris.
Efficacité énergétique :	Utiliser moins d'énergie pour fournir le même niveau de service, ou un service supérieur.
Empreinte carbone :	Mesure des émissions carbone générées tout au long du cycle de vie d'un produit ou service et généralement exprimée en grammes d'équivalent CO_2.
Énergie non renouvelable :	Énergie issue de sources ne pouvant pas être renouvelées en une courte période à l'échelle de la vie humaine. Les sources d'énergie non renouvelables sont généralement divisées en deux types : les énergies fossiles (charbon, gaz naturel et pétrole) et l'énergie nucléaire.
Énergie renouvelable :	Énergie provenant de ressources généralement renouvelables, notamment hydraulique, solaire, éolienne et géothermique.
Équivalent dioxyde de carbone (CO2e) :	Unité utilisée pour mesurer les impacts des émissions des différents gaz à effet de serre, comme le dioxyde de carbone, le méthane ou l'oxyde nitreux.
Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) :	Le GIEC a été créé en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations unies pour l'environnement pour fournir les fondements scientifiques et techniques pour la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), principalement grâce à la publication de rapports d'évaluation périodiques.
Stress test climatique :	Évaluation de la manière dont certains facteurs relatifs au climat (par exemple, l'introduction d'une taxe carbone) pourrait affecter la performance financière d'un actif, d'une entreprise ou d'un portefeuille.

Votre interlocuteur Allianz est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Allianz France
Société anonyme (SA) française au capital de 859 142 013,88 €
Registre du commerce et des sociétés de Nanterre : 303 265 128

Allianz IARD
Société anonyme (SA) française au capital de 991 967 200 €
Registre du commerce et des sociétés de Nanterre : 542 110 291

Allianz Vie
Société anonyme (SA) française au capital de 643 054 425 €
Registre du commerce et des sociétés de Nanterre : 340 234 962
Entreprises régies par le code des assurances
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex

www.allianz.fr

Document non imprimé à usage interne et externe

V06/20 Réalisation Alloscan Amalthéa Communication - Crédits photos : Getty Images.